RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2022

(Préalable au Débat d'Orientation Budgétaire 2024)

SOMMAIRE

1. PREAMBULE 3

2. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET ORIENTATIONS DE L'AGGLOMÉRATION 4

2.1 RAPPEL DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE 4
2.2 LES COMPETENCES DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION 4
2.3 CADRES ET ORIENTATIONS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE 7
2.4 LES FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE 10

3. CHANGEMENT CLIMATIQUE 10
3.1 REDUIRE NOS CONSOMMATIONS ENERGETIQUES 10
3.2 PRODUCTIONS D'ENERGIE RENOUVELABLE 11
3.3 MOBILITE 12
3.4 AUTRES ACTIONS SPECIFIQUES EN FAVEUR DE LA QUALITE DE L'AIR ET REDUCTION DES GES 15
3.5 AUTRES ACTIONS SUR LE CLIMAT REALISES 16

4. LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES 16
4.1 BIODIVERSITE 16
4.2 RESSOURCE EN EAU 18
4.3 AGRICULTURE DURABLE 21

5. LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS 22
5.1 L'ACCESSIBILITE 23
5.2 LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE 25
5.3 LE SCHEMA NUMERIQUE ECOLE 26
5.4 L'EMPLOI ET L'INSERTION 27

6. CONTRIBUER A L'EPANOUISSEMENT DES HABITANTS ET DES AGENTS 28
6.1 PETITE ENFANCE 28
6.2 PLAN LOCAL SANTE 31
6.3 L'HABITAT ET NOS INTERVENTIONS POLITIQUE DE LA VILLE 31
6.4 LE SPORT BENEFIQUE POUR LA SANTE ET LE BIEN ETRE 34
6.5 SITES ET EVENEMENTS TOURISTIQUES 35
6.6 MOBILISATION CITOYENNE 36
6.7 LES AGENTS DE L'AGGLOMERATION 37

7. LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE : DEVELOPPEMENT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES 38
7.1 PRODUCTION AGRICOLE LOCALE ET CIRCUITS COURTS 38
7.2 ACHAT PUBLIQUE RESPONSABLE 39
7.3 NUMERIQUE RESPONSABLE 39
7.4 PREVENTION ET VALORISATION DES DECHETS 40
7.5 AUTRES ACTIONS D'ECONOMIE CIRCULAIRE 43

8. SYNTHESE ET CONCLUSION 44

1. PREAMBULE

Vienne Condrieu Agglomération, en tant qu'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, regroupant plus de 50 000 habitants, doit rédiger chaque année un rapport sur sa situation en matière de développement durable, intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire ainsi que les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Ce Rapport Annuel de Développement Durable est présenté en amont du Débat d'Orientation Budgétaire afin d'apporter des éléments de réflexion pour la définition et/ou l'amélioration des politiques publiques.

Ce rapport s'appuie et vient en complément d'autres rapports établis annuellement :

- **Le rapport d'activité global annuel d'activité**
- **Les différents bilans et rapports d'activités thématiques** réglementaires ou non établis par les services (rapport annuel du service public de prévention et gestion des déchets, rapport d'activités de l'Office de Tourisme, rapport d'activité Vienne Mobilité, rapport d'activité base de loisirs de Condrieu, rapport annuel d'Assainissement collectif, rapport annuel prix et qualité du service public eau potable...)
- Du **rapport d'évaluation annuel des politiques publiques**.

Le rapport développement durable se distingue par sa structure mais également sa vocation.

Le présent rapport est structuré autour :

- 1-D'un **rappel des Objectifs de Développement Durable** (ODD) qui sont inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nation unies, objectifs qui font **échos aux politiques publiques portées par l'Agglomération et à différents schémas / cadres qui orientent les actions de l'Agglomération (**notamment le PCAET adopté en Juin 2023 transversal par essence).

- 2- D'une présentation de **la situation au regard des 5 finalités du développement durable** (finalités définies à l'article L110-1 du code de l'Environnement)

- **D'une annexe « bilan annuel de la stratégie numérique responsable »** mentionnée au I de l'article 35 de la loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France.

Afin d'éviter les redondances avec les rapports existants et favorisés le débat, le rapport se veut synthétique. C'est un outil à vocation de présentation, de mise en perspective et mise en débat en Conseil Communautaire de l'Agglomération.

Il pourra utilement être amélioré, enrichi dans les années à venir. Il pourra également constituer un support d'échange avec nos partenaires (Conseil de Développement, Comité des Partenaires PCEAT).

2. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET ORIENTATIONS DE L'AGGLOMÉRATION

2.1 RAPPEL DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

17 objectifs thématiques ont été définis par 193 pays issus de l'Organisation des Nations Unies (ONU), en vue de relever les défis auxquels notre monde est confronté sur le plan écologique, politique et économique. Ces ODD sont une feuille de route pour accélérer et rendre possible la transition écologique au niveau local, afin de contribuer à éradiquer la pauvreté et les inégalités, tout en assurant une transition énergétique et solidaire à l'horizon 2030.

Les 17 objectifs sont rappelés ci-dessous

1 *Eliminer l'extrême pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.*

2 *Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et **promouvoir l'agriculture durable.***

3 *Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.*

4 *Assurer l'accès pour tous à une éducation de qualité, promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.*

5 *Parvenir à **l'égalité des sexes** et autonomiser toutes les femmes et les filles.*

6 *Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une **gestion durable des ressources en eau**.*

7 *Garantir l'accès de tous à des **services énergétiques** fiables, durables et moderne à un coût abordable.*

8 *Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le **plein emploi** productif et un emploi décent pour tous.*

9 *Bâtir une **infrastructure résiliente**, promouvoir une **industrialisation durable** qui profite à tous et encourage l'innovation.*

10 ***Réduire les inégalités** dans le pays et d'un pays à l'autre.*

11 *Faire en sorte que **les villes et les établissements** humains **soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durable.***

12 *Etablir des modes de **consommation et de production durables.***

13 ***Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions**.*

14 *Conserver et exploiter de manière durable, les océans, les mers et les ressources marines.*

15 ***Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres**, veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.*

16 *Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès à tous à la justice et mettre en place à tous les niveaux, des institutions efficaces et ouvertes à tous.*

17 ***Partenariats** pour la réalisation d'objectifs d'aide internationale et **dynamique territoriale**.*

Excepté les ODD n° 1, 14, 16 et 17 qui ne sont pas directement de la compétence de l'Agglomération, Vienne Condrieu Agglomération dispose des **diverses compétences obligatoires ou facultatives (voir rappel ci-dessous) pour agir en matière de développement durable.**

2.2 LES COMPETENCES DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION

2.2.1 Compétences obligatoires

A. Développement économique

Actions de développement économique ;

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité, industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; > Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme.

B. Aménagement de l'espace communautaire

- Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) ;
- Transports publics de personnes (services réguliers et à la demande), transports scolaires, vélo, covoiturage et autopartage, plan de mobilité ;

- Plan local d'urbanisme ;
- Création et réalisation de Zones d'Aménagement Concerté d'intérêt communautaire.

C. Équilibre social de l'habitat

- Politique du logement d'intérêt communautaire ;
- Programme Local de l'Habitat ; Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
- Actions d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

D. Politique de la ville

- Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- Programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

E. Accueil des gens du voyage (aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil)
F. Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)
G. Eau
H. Assainissement des eaux usées
I. Gestion des eaux pluviales urbaines
J. Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

2.2.2 Compétences facultatives

A. Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire (voiries communales et véloroute ViaRhôna).
B. Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.
C. Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

- Lutte contre la pollution de l'air et contre les nuisances sonores.
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

D. Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

- Équipements sportifs des collèges et lycées.
- Stade nautique à Saint-Romain-en-Gal.
- Piscine Lucien Millet à Eyzin-Pinet. - Piscine de Villette-de-Vienne - Piscine de Loire-sur-Rhône
- Halle sportive à Saint-Romain-en-Gal.
- Aire de grands jeux à Saint-Romain-en-Gal.
- Aérodrome situé à Reventin-Vaugris.
- Boulodrome à Vienne.
- Stand de tir de Saint-Christ à Reventin-Vaugris.
- Piste de bi-cross à Pont-Évêque.
- Ponton flottant de l'Île Barlet à Saint-Romain-en-Gal.

E. Action sociale d'intérêt communautaire

- Création, gestion et coordination sur le territoire de l'Agglomération :
  - Des relais d'assistantes maternelles,
  - Des établissements d'accueil du jeune enfant,
  - Des lieux d'accueil parents/enfants,
  - Des ludothèques et actions autour du jeu,
  - L'information des familles et les actions d'accompagnement en direction des parents des jeunes enfants,
- Élaboration et coordination du schéma petite enfance.
- Mise en place et suivi de politiques contractuelles en matière de petite enfance.
- Dispositif de téléalarme en faveur des personnes âgées et handicapées.

2.2.3 Autres compétences facultatives

A. Aménagement du territoire

- Aménagement de sites stratégiques pour le développement du territoire.
- Politiques contractuelles de développement local.
- Participation au financement d'infrastructures ayant un intérêt pour l'Agglomération.
- Toutes actions contribuant à l'accueil et au maintien de services publics sur le territoire communautaire.

B. Environnement

- Soutien à la mise en valeur des sites naturels sensibles et du patrimoine naturel du territoire ; soutien aux actions en faveur de la biodiversité.
- Élaboration et mise en œuvre de tout document communautaire d'orientation en matière d'environnement et de développement durable, sans préjudice de l'intervention des communes pour ce qui les concerne.
- Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou lutte contre l'érosion des sols.
- Lutte contre la pollution.
- Protection et conservation des eaux superficielles et souterraines.
- Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
- Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.
- Actions de soutien au développement des énergies renouvelables.

C. Transports et déplacements

- Sensibilisation et actions en faveur des modes de déplacement non polluants.
- Installation et entretien des abribus affectés aux réseaux de transports urbains et scolaires.

D. Développement touristique

- Schéma de développement touristique.
- Opérations d'investissement permettant l'application du schéma de développement touristique.

E. Rayonnement communautaire

- Organisation et gestion du festival « Jazz à Vienne » et mise en œuvre de toute action ou opération permettant son développement dans le cadre du rayonnement touristique et du développement économique et culturel de l'Agglomération.
- Soutien et organisation de manifestations et événements culturels et/ou sportifs participant au rayonnement communautaire.

F. Sécurité et hygiène

- Participation financière à la lutte contre l'incendie et le secours.
- Participation au financement de la gestion des fourrières animales.

G. Technologies de l'information et de la communication

- Soutien technique et/ou financier au développement des infrastructures et des réseaux de communications électroniques au titre de l'article L 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Informatique dans les écoles maternelles et élémentaires.

H. Autres domaines

- Élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.

2.3 CADRES ET ORIENTATIONS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

2.3.1 Le SRADDET

Le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) est un document de planification établi par la Région.

Il fixe l'ambition de la Région à l'horizon 2030, à travers des objectifs autour de l'Aménagement, des Transports et de l'Environnement.

Le SRADDET est donc le « document chapeau », à l'échelle régionale des principes de planification et doit être décliné au travers des Scot dans les PLU et PLUi. Il s'agit donc d'un document de portée normative au sens du code de l'urbanisme composé d'un rapport d'objectifs, d'un fascicule des règles et de documents annexes.

Pour rappel les Scot, les PLUi, les PDU, PCAET doivent prendre en compte les objectifs du SRADDET et être compatibles.
Le SRADETT « Ambition Territoires 2030 » de la région AURA est entré en vigueur en Avril 2020.

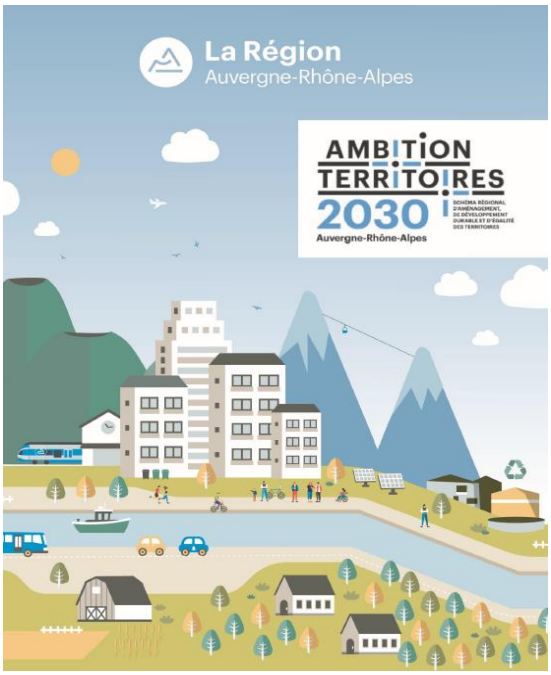

5 orientations stratégiques pour l'économie, l'emploi, la formation et l'innovation :

- Relocaliser la production des biens et services stratégiques en misant sur l'industrie
- Répondre aux deux grands défis de demain : accélérer la digitalisation et la décarbonation des entreprises
- Orienter et former vers les métiers qui recrutent et les métiers de demain
- Faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la région des ingénieurs, des techniciens et des scientifiques
- Développer les forces de notre région : la recherche et l'enseignement supérieur comme atouts pour notre méthode collective pour « chasser en meute » et les partenariats public-privé.

Les 4 grandes ambitions :

- La souveraineté industrielle : les choix qui seront faits pour les années à venir en matière de filières d'excellence régionales devront permettre à l'industrie régionale de gagner en souveraineté technologique, alimentaire et sanitaire.
- Energies décarbonées et matériaux du futur : la Région devra faire face aux enjeux des transitions climatiques et énergétiques, en s'engageant notamment dans le déploiement de l'hydrogène et des matériaux durables (chimie, plasturgie, bois, matériaux bio-sourcés…)
- Préférence locale et attractivité : la priorité donnée à la relocalisation doit servir à consolider nos filières d'excellence et ancrer nos savoir-faire sur le territoire régional, notamment en facilitant les liens entre entreprises locales pour raccourcir les chaînes de valeur et réduire les dépendances, mais également en soutenant les artisans et les commerçants de proximité dont la présence est facteur d'attractivité des territoires
- Innovation et intelligence artificielle : l'écosystème d'innovation régional sera conforté au bénéfice de l'ensemble des secteurs clé et des filières d'excellence. À titre d'exemple, une filière d'excellence telle que l'intelligence artificielle par sa dimension transversale devra être soutenue et consolidée, pour pouvoir irriguer le tissu économique local (par exemple, industrie de la santé…).

2.3.2 Le SCOT des Rives du Rhône

Le Schéma de Cohérence Territorial des Rives du Rhône qui couvre le périmètre de Vienne Condrieu Agglomération comprend désormais 153 communes reparties sur six EPCI (Voir carte ci-dessous).

Le SCOT des Rives du Rhône a été approuvé fin 2019. Le périmètre du Syndicat Mixte des Rives du Rhône recouvre désormais 153 communes réparties en six EPCI : Vienne-Condrieu-Agglomération, Annonay Rhône Agglo, Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, Communauté de communes du Val d'Ay, Communauté de communes Porte de DromArdèche, Communauté de communes du Pilat Rhodanien.

Par ailleurs, la révision du SCOT a été engagée afin de prendre en compte les dernières évolutions législatives et règlementaires liées à la promulgation de la loi Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010.

Lors de la délibération de prescription n°D/2013/27 du 11 juin 2013, le Conseil syndical a précisé les objectifs fondamentaux poursuivis par le Syndicat Mixte et défini les modalités de concertation.

Rappel des objectifs poursuivis :

Le principal objectif du SCOT des Rives du Rhône, comme de tout exercice de planification territoriale, sera d'offrir un cadre de vie à la qualité sans cesse améliorée aux habitants actuels et futurs du territoire.

Pour cela, le SCOT veillera à promouvoir :

- Le renforcement de l'offre territoriale en emplois et services, publics comme privés,
- Le développement d'une offre en logement dont la configuration et la localisation allient les besoins et attentes de la population et l'efficience des politiques publiques, en veillant aux enjeux de solidarité
- La prévention de la population des risques et des nuisances, naturels comme technologiques,
- La préservation et valorisation des espaces et ressources qui fondent « la trame verte » du territoire : activités agricoles, bois et forêts, milieux naturels
- La gestion raisonnée et précautionneuse des ressources naturelles, notamment l'eau, en quantité comme en qualité des politiques d'aménagement concourant à la transition énergétique du territoire.

2.3.3 Ambition TEPOS et PCAET

Vienne Condrieu Agglomération s'engage depuis de nombreuses années sur la transition écologique avec son premier Plan Climat Énergie volontaire en 2012 puis son engagement pour devenir Territoire à Énergie Positive (TEPOS) dès 2015.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) va permettre au territoire de franchir une étape supplémentaire dans cette voie dans le cadre de la loi pour la transition énergétique et la croissance verte.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial est le document de référence pour que Vienne Condrieu Agglomération puisse agir sur :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre qui affectent le climat d'aujourd'hui et de demain

- L'adaptation face aux changements climatiques
- L'efficacité et la sobriété énergétique
- Le développement des énergies renouvelables
- L'amélioration de la qualité de l'air.

Élaboré et coordonné par l'Agglomération, il concerne l'ensemble des acteurs du territoire (entreprises, citoyens, associations…). C'est une vision collective des actions portées par l'ensemble des acteurs territoriaux.

L'Agglomération s'engage avec ce plan à mener 90 actions organisées selon 29 objectifs stratégiques et 11 grands axes stratégiques sur la période 2023-2028.

L'Agglomération s'appuie sur 5 principes fondateurs pour la mise en œuvre de ce plan :

- L'exemplarité de la collectivité pour tendre vers une administration bas carbone
- La transversalité et la recherche constante de cohérence avec les autres politiques publiques (mobilité, habitat, développement économique, santé, déchets, cycle de l'eau…)
- L'incitation à agir pour les forces vives du territoire (entreprises, habitants, associations,) et la participation des acteurs du territoire
- Le développement économique notamment au travers de l'économie circulaire et de la consommation locale
- L'accompagnement et le renforcement des actions déjà initiées.

En 2022, après le diagnostic et la stratégie élaborés les années précédentes, les élus et partenaires ont élaboré le programme d'actions pour les 6 prochaines années. 90 actions qui couvrent des champs aussi variés que la mobilité, l'habitat, la production d'énergie renouvelables, les changements de comportement ou encore l'adaptation au changement climatique. **Le projet de PCAET a été validé en septembre 2022 pour adoption Juin 2023.**

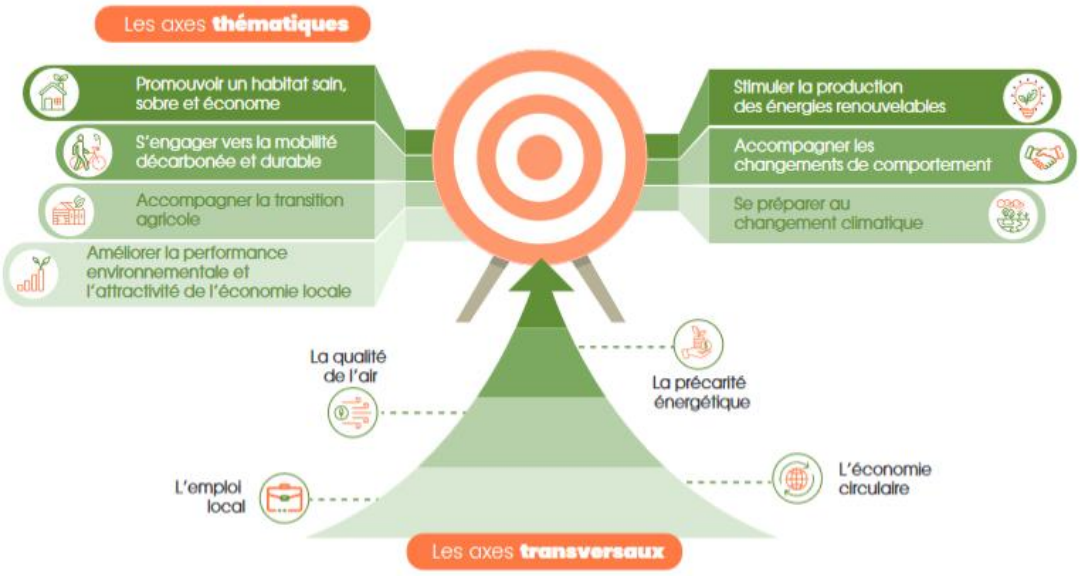

A noter que le PCAET comprend un axe transversal « qualité de l'air », celui-ci a été construit en cohérence avec le nouveau **Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'Agglomération Lyonnaise**. En effet, le périmètre du PPA a été élargi et couvre notre territoire.

2.4 LES FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La suite du rapport est organisée en rapport avec ses 5 finalités :

- Changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- L'épanouissement des habitants et des agents
- La transition vers une économie circulaire : développement des modes de production et de consommation responsable

3. CHANGEMENT CLIMATIQUE

3.1 REDUIRE NOS CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

3.1.1 Un plan de sobriété pour l'Agglomération

Au regard du contexte d'augmentation des prix de l'énergie et compte tenu de l'ambition d'exemplarité de la collectivité, principes fondateurs du PCAET le plan de sobriété a été engagé avec notamment :

- Mise en place d'une enveloppe d'investissement annuelle permettant d'entreprendre des actions « rapides » ex : LED, détecteurs de présence, contrôle de température).
- Des équipements mieux utilisés et un questionnement sur les usages des bâtiments publics (température, usages revisités)
- Une communication sur sobriété énergétique : Affiche générale déclinée avec un encart propre à chaque bâtiment relatif afin d'alerter sur les couts de l'inaction ainsi qu'une information sur le dispositif Ecowatt, Agglomag 17)

3.1.2 Accompagnement de la rénovation énergétique

- **Un plan de rénovation accéléré du patrimoine de l'Agglomération**

  Les investissements ont été programmés et priorisés en matière de rénovation énergétique pour les années à venir (inclus des gymnases, piscines et siège de l'Agglomération)

- **Poursuite du service d'accompagnement aux particuliers**

  Le service mis en place au 1er Janvier 2021 continue mais est devenu **L'Espace Energie.** Tous les foyers sont éligibles mais l'accompagnement est réorienté vers SOLIHA pour ceux éligibles aux aides de l'ANAH.

  Après 2 années de service, on note une augmentation sensible des conseils et accompagnements en 2022 par rapport à 2021 même si les objectifs ne sont pas encore atteints à l'exception des accompagnements des copropriétés en forte hausse.

- Organisation de temps de sensibilisation grand public : 3 Webinaires, 6 ateliers/visites/conférence, 3 foires/salon sur les thématiques de la rénovation performante, des aides financières, du chauffage. Au total plus de 230 participants ou contacts.

- Accompagnement projets rénovation thermique de bâtiments communaux notamment sur Trèves, Les Haies, Chasse, Reventin, Septeme.

3.2 PRODUCTIONS D'ENERGIE RENOUVELABLE

3.2.1 Un plan de solarisation pour le patrimoine bâti de l'Agglomération

- Etude d'opportunité réalisée.
- Une dizaine de sites de l'Agglomération priorisée (bâtiments, parkings) où la production d'électricité avec des panneaux photovoltaïque pourraient soit être auto-consommée soit revendu sur le réseau. Le plan sera développé progressivement à partir de 2023

3.2.2 Développement énergie photovoltaïque

- ValEnergies commence à équiper les 800 m2 de toiture du stade nautique Françoise Clavery Bouysson à St Romain en Gal de panneaux photovoltaïques (106 kWc)
- Poursuite du déploiement du PV sur la ZA du Rocher 100% solaire avec ENGIE
- Signature d'une convention de 2 ans avec la centrale villageoise de la Région de Condrieu dans le cadre du projet LEADER avec le PNR Pilat. L'objet est de continuer à développer le photovoltaïque sur le patrimoine des communes du Rhône et d'accompagner les entreprises qui souhaitent s'implanter sur la future ZA de Trèves qui sera également 100% solaire
- Suivi des activités de la centrale villageoise des collines iséroises sur l'Isère
- Organisation d'un atelier photovoltaïque à destination des élus et techniciens des communes de l'Agglomération avec remise d'un livret mémento (1 décembre).
- Suivi ou accompagnement territorial d'autres projets majeurs sur le territoire :
- La centrale au sol EDF Renouvelable sur ancien centre de stockage de St Romain en Gal (5 hectares, 5 MWc équivalent des besoins de 3000 habitants) inauguré en septembre
- La centrale au sol Total Energies à Serpaize (6.5 hectares, 7 MWc équivalent des besoins de 4500 habitants) inauguré en décembre, sur délaissés en zone PPRT (risques technologiques)
- Projet central au sol SPMR /URBASOLAR à Villette de Vienne : 14 hectares, 14,3 GWh, équivalent besoin de plus de 12 000 habitants sur délaissés en zone PPRT (risques technologiques) appartenant à la SPMR : démarrage construction prévue en 2023
- Avec les partenaires, Identification de nouvelles friches susceptibles d'accueillir des centrales au sol sur le territoire

3.2.3 Développement d'autres énergies renouvelables

- L'Agglomération s'est associée au département de l'Isère et au syndicat d'énergie du Rhône, SYDER, dans un Contrat de chaleur Renouvelable (CCR). Ceci permet aux collectivités, entreprises, bailleurs de mobiliser une aide étude et investissement pour tous les types de projets production de chaleur : bois-énergie, solaire thermique, réseau de chaleur et géothermie avec pompe à chaleur.
- Accompagnement projets de réseau de chaleur sur certaines communes. Estrablin a démarré les travaux avec une chaufferie bois. Les Haies attend les financements pour réaliser son projet. Loire sur Rhône réfléchit à un projet de réseau de chaleur à partir de la chaleur fatale d'un industriel complété par une chaufferie bois qui alimenterait entre autres la piscine. A chasse, analyse d'opportunité d'un réseau de chaleur dans le cadre de son schéma directeur immobilier énergique,
- Suivi et amélioration du réseau de Chaleur de Vienne Nord avec Yoplait (producteur) et Advivo (principal consommateur) mis en service en 2021.
- Suivi projet AgroMétha Méthanisation à la ferme à Eyzin-Pinet : projet relancé autour d'un nombre plus réduit d'actionnaire et avec un pilotage par un nouveau bureau d'étude. Démarrage de la construction espérée pour l'automne 2023.

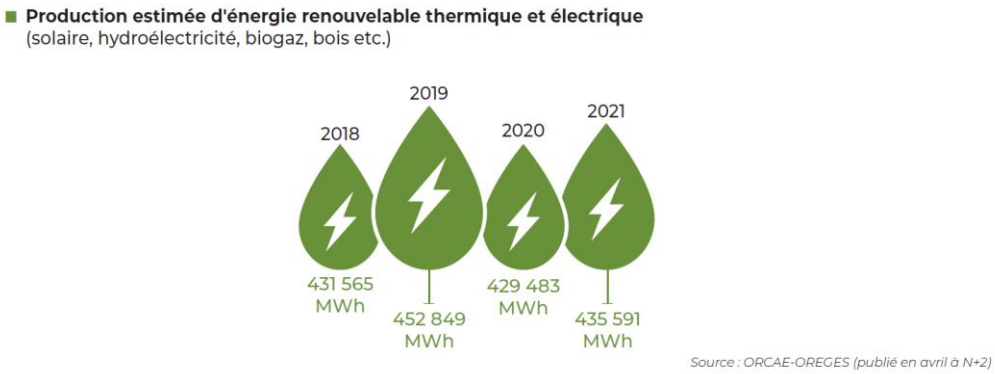

3.3 MOBILITE

3.3.1 Élaboration du PDM (Plan de Mobilité) en lien avec le PCAET et le PLH

Une démarche transversale (appelée démarche 3P) a été menée par Vienne Condrieu Agglomération pour optimiser et synchroniser l'élaboration des 3 documents stratégiques que sont le Plan de Mobilité (PDM), le Plan Climat-Air-Énergie territorial (PCAET) et le Plan Local de l'Habitat (PLH).
L'année 2022 a permis de réaliser dans les premiers mois une concertation avec les habitants et acteurs du territoire autour de ces documents permettant de les enrichir notamment sur la définition du plan d'actions du PDM.
Le projet de PDM a été adopté en novembre 2022 par le Conseil communautaire. Il sera ensuite soumis à enquête publique courant 2023.

3.3.2 Une nouvelle DSP qui favorise l'offre de mobilité pour réduire le recours à la voiture individuelle

Cette nouvelle Délégation de Service Public a profondément fait évoluer l'offre de transports et de mobilité sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération en faveur d'un réseau plus simple et plus lisible. Elle s'articule en 3 volets

- Un service de lignes régulières urbaines et interurbaines, ainsi que des lignes à vocation scolaire
- Un transport à la demande avec la Navette L'Va
- Un service de covoiturage avec Klaxit

Une campagne de communication autour du lancement de chacun de ces volets a été déployée, avec la création d'une nouvelle identité visuelle sur les mobilités, la création de flyers, d'affiches et de vidéos.
Une série de rencontres des habitants sur 21 marchés en septembre et octobre a été menée à la rentrée 2022 afin de présenter cette nouvelle offre.

A. Un nouveau réseau de 9 lignes pour une meilleure desserte du territoire

Mises en place au 1er septembre 2022, les nouvelles lignes du réseau urbain ont été réfléchies pour toujours mieux desservir le territoire, notamment les gares, les établissements de santé, les zones d'activités et commerciales. Les nouveautés concernent également la création de 2 liaisons entre les rives gauche et droite du Rhône, à hauteur de Vienne vers la Clinique Trénel à Sainte-Colombe et au niveau de Chasse-sur-Rhône vers la gare de Givors.
L'offre train TER est intégrée au réseau L'va, entre les gares de Chasse-sur-Rhône, Estressin et Vienne en utilisant un titre de transport spécifique T-libr- S, également valable sur le réseau de bus L'va lors des correspondances, pour un prix légèrement supérieur au tarif actuel. L'avantage de l'offre train est son fonctionnement du lundi au dimanche, de 6h à 21h/21h30, avec un service rapide et indépendant des conditions de circulation routière. Ain de ne pas pénaliser les actifs et de favoriser l'usage du réseau pour les déplacements de loisirs, l'offre reste désormais inchangée durant toute l'année (hormis les renforts scolaires), sauf de mi-juillet à in août. Une offre le dimanche a également été créée pour la ligne 134.

B. Une nouvelle offre de transport à la demande

La Navette L'va a été mise en œuvre en avril 2022 sur 4 zones distinctes du périmètre de Vienne Condrieu Agglomération (rive gauche Nord, rive gauche Sud, rive droite Rhône, rive droite Gier). Ce dispositif de transport à la demande permet des liaisons vers les pôles générateurs de déplacements de chaque zone :

- Gares et pôles d'échanges
- Commerces (y compris marchés et centres commerciaux)
- Entreprises (zones d'activités)
- Établissements de santé (hôpitaux, cliniques, EHPAD)

La Navette L'va bénéficier de larges plages horaires et d'une plus grande diversité de courses possibles que les précédents dispositifs existants en rive droite et en rive gauche. Ce dispositif a évolué dès septembre afin d'améliorer la desserte dans la partie nord-ouest de l'Agglomération, notamment vers Rive-de-Gier et sa gare, ainsi qu'au Sud avec une densification des points de prise en charge sur Ampuis et Tupin-et-Semons.

C. Un service de covoiturage

Vienne Condrieu Agglomération subventionne les trajets en covoiturage sur l'application Klaxit, leader français du covoiturage domicile-travail, dans les 30 communes du territoire et ses 90 000 habitants.
Tous les trajets en covoiturage effectués à l'intérieur, vers ou depuis le territoire de Vienne Condrieu Agglomération, sont potentiellement concernés. Les trajets sont offerts par l'Agglomération aux passagers, quelle que soit la distance parcourue. Quant aux conducteurs, ils sont rémunérés 120 € par mois en covoiturant régulièrement.
En divisant les frais par 2 ou 3 (en fonction du nombre de passagers), le covoiturage est une solution pérenne et durable pour maîtriser son budget automobile et répondre ainsi à la hausse des prix du carburant, aux contraintes sur le pouvoir d'achat et réduire l'impact écologique face au changement climatique.
Avec près de 3 000 inscrits en 2022, 18 000 trajets covoiturés pour 363 000 km parcourus, cette nouvelle offre a rencontré un succès significatif et a permis d'éviter l'émission de 41 tonnes de CO^2.

D. Autopartage

L'autopartage CITIZ permet de louer une voiture en libre-service de manière occasionnelle, à l'heure, à la journée ou plus. Ce service de proximité, pratique et économique, remplace ainsi la voiture personnelle dont on ne se sert pas tous les jours ou le véhicule de société.
4 véhicules en libre-service CITIZ sont répartis sur 4 stations à Vienne.
En 2022, ce sont plus de 1 159 trajets qui ont été réalisés et plus de 38 000 km parcourus avec ces véhicules.

3.3.3 La politique modes doux

A. Stationnement vélo

Les arceaux vélo sont des équipements majeurs dans le cadre de la politique de développement des modes doux sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération. En effet, ils ont vocation à faciliter la pratique du vélo en offrant des possibilités de stationnement aisés sur le domaine public, à proximité des pôles générateurs de déplacements. En 2022, 35 arceaux ont été installés sur le territoire, portant le nombre total de stationnements à 940. Par ailleurs, un nouveau local a été mis en service place Charles de Gaulle à Vienne, permettant d'accueillir 32 vélos et portant ainsi à 180 le nombre total de places de stationnement de longue durée et sécurisées. Ce local comprend également des casiers individuels pour ranger son matériel et une station de self-réparation.

Évolution du nombre de stationnements vélo sur voirie
1 arceau = 2 stationnements

B. Itinéraires cyclables

Pour le développement de la pratique cyclable, le territoire se heurte à des obstacles naturels (fleuves, rivières, reliefs…) ou infrastructurels (voie ferrée, routes nationales et départementales très fréquentées…). Les derniers aménagements réalisés ont permis de constituer la colonne vertébrale « nord-sud » d'un réseau cyclable qu'il convient à présent d'étoffer. Dès que des travaux de voirie sont entrepris sur le territoire de l'Agglomération, des aménagements cyclables sont étudiés pour améliorer les cheminements et la sécurité des cyclistes.
Dans cet objectif, l'Agglomération a aménagé :

- 300 mètres de voie verte ainsi que des marquages au sol entre le hameau de la Bourgeat et le centre du village à Estrablin.
- 400 mètres de voie verte ont été réalisés rue René Sibille à Pont-Évêque.
- une zone 30 a été aménagée sur l'ensemble du centre-ville de Vienne permettant la circulation des vélos à double sens dans certaines rues à sens unique. Hormis la diminution des nuisances liées à la vitesse automobile, cet aménagement permet un cheminement facilité et sécurisé des cyclistes en centre-ville. Cette nouvelle réglementation se matérialise par des pictos vélo au sol ainsi que des panneaux de signalisation.

C. Challenge Mobilité

Chaque année depuis plus de 10 ans, l'Agglomération participe au Challenge Mobilité organisé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Cet évènement est un réel outil de promotion et de sensibilisation aux modes de transports alternatifs à la voiture individuelle destiné à toutes les entreprises, administrations ou associations. C'est également un outil de mobilisation pour fédérer les salariés et le tissu économique local autour d'un événement commun. Enfin, c'est un moyen ludique et convivial pour promouvoir les transports publics et toutes les solutions plus sûres, plus économiques et plus propres pour se déplacer. Pour un jour ou tous les jours ! En effet, le jour J, pour effectuer son trajet domicile-travail, chacun est invité à laisser sa voiture individuelle au garage au profit de la marche, du vélo, des transports en commun ou du covoiturage. Pour cette 12e édition qui s'est tenue le 2 juin 2022, Vienne Condrieu Agglomération était à nouveau identifié comme relais local.
Bilan :

- 29 établissements se sont inscrits
- 410 trajets ont été réalisés
- 3 388 km effectués avec un moyen de transports autre que la voiture individuelle

D. Maintien de l'offre vélos en libre-service

Pour favoriser le report modal de la voiture vers le vélo sur des trajets de courte distance, une expérimentation de vélo en libre-service sur l'espace public avait été menée entre juin 2021 et mars 2022 par la jeune société FREDO. Cette flotte, composée de 20 vélos « classiques » et 10 vélos à assistance électrique, était accessible sur inscription aux personnes majeures disposant d'un smartphone permettant de télécharger l'application et après dépôt d'une caution (sous forme d'empreinte bancaire). Compte tenu du succès de cette expérimentation, l'Agglomération a fait le choix de pérenniser ce service dès avril 2022. Ainsi, 30 nouveaux vélos ont été déployés sur les 23 stations réparties sur les communes de Vienne, Saint-Romain-en-Gal, Sainte-Colombe et Saint-Cyr-sur-le-Rhône.

E. Vélo Village

Organisé par Vienne Condrieu Agglomération et le Club Viennois d'Animation Cycliste, Vélo Village est le temps fort de l'année, dédié à la pratique du vélo sous toutes ses formes et qui propose également la bourse aux vélos d'occasion du CVAC. Le Parc de Maison Blanche à Saint-Cyr-sur-le-Rhône accueille cet évènement grand public par excellence. En 2022, 18 structures étaient partenaires :

- 7 vélocistes locaux
- 5 fabricants / revendeurs de matériel pour la pratique du cyclisme adapté
- 2 partenaires touristiques : Vienne Condrieu Tourisme et le Parc naturel régional du Pilat
- 2 associations : l'Association Sportive Handivienne, le Centre Léo Lagrange
- FREDO, opérateur en charge des vélos en libre-service
- Le Conseil de Développement

5 animations tout public ont été proposées : un spectacle et des vélos rigolos de la Compagnie Ziganime, le marquage de vélos par Janus France, un parcours bosses et jumps avec Family Bike Park et des circuits découvertes sur la ViaRhôna et en ville.

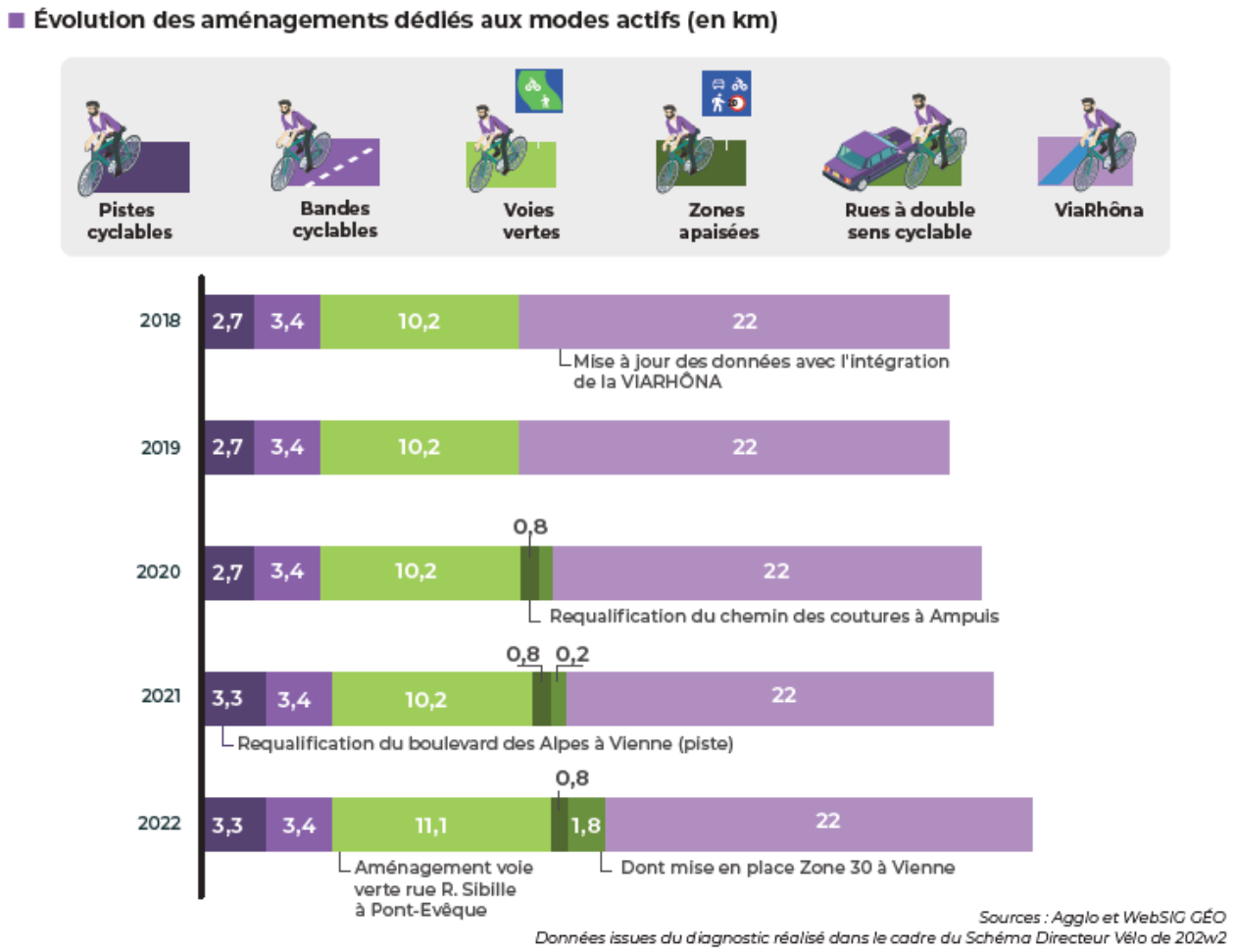

3.4 AUTRES ACTIONS SPECIFIQUES EN FAVEUR DE LA QUALITE DE L'AIR ET REDUCTION DES GES

3.4.1 Actions spécifiques qualité de l'air

- Mise en place d'une « Prime air bois », dispositif de soutien au remplacement des vieux foyers ou cheminés
- Une information systématique lors des pics de pollution relayée par l'Agglomération (site internet, Facebook, relais aux communes)

- Une étude d'opportunité ZFEm effectuée dans le cadre de l'élaboration du PCAET. Elle confirme la baisse des émissions de polluants atmosphériques sur le territoire depuis plusieurs années, mais relève que la mise en place d'une zone à faible émission (qui ne concernerait pas l'autoroute) n'aurait un effet important sur certains polluants atmosphériques que si elle interdisait les véhicules avec des vignettes jusqu'à Crit'air 2 inclus : solution non retenue à ce stade.

3.4.2 Autres actions en faveur de la mobilité propre

- Analyse pour l'extension de la station gaz sur la plateforme de mobilité de Pont Evêque pour l'accueil de davantage de bus roulant au bioGNV issu de la production de la STEP de Reventin-Vaugris
- Dans le cadre du déploiement d'un « écosystème » Hydrogène avec la Région et l'ADEME la collectivité s'est engagée à convertir un nombre de 5 cars et a initié la réflexion de la réalisation d'une station sur le territoire ou un territoire voisin sous portage de la société Hympulsion,
- Participation à l'élaboration des 2 Schémas Directeurs des Infrastructure de Recharges Electriques (SDIRVE) du SYDER, le syndicat d'énergie du Rhône, et de TE38, le syndicat d'énergie de l'Isere, sur l'ensemble de leur périmètre respectif. Le SDIRVE du Rhone a été validé en octobre 2022. Celui de l'Isère devrait aboutir en 2023.
- Un Challenge mobilité scolaire a été organisé sur 3 journées de mai sur 2 écoles maternelles de Chasse-sur-Rhône

3.5 AUTRES ACTIONS SUR LE CLIMAT REALISES

- Sensibilisation des agents de l'Agglomération et des bibliothèques de Vienne aux causes et conséquences du Changement climatique avec l'animation Fresque du Climat

- Contribution à l'élaboration du Plan Paysage et transitions du parc du Pilat et notamment sur la production d'ENR et l'adaptation au changement climatique.

4. LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

4.1 BIODIVERSITE

4.1.1 Soutien à la biodiversité

Le territoire de Vienne Condrieu Agglomération est majoritairement constitué d'espaces naturels et agricoles présentant une grande richesse écologique.

A. Participation à la lutte contre le frelon asiatique

Suite à des signalements de plus en plus nombreux de présence de nids, l'Agglomération a engagé en 2022 un partenariat via des conventions avec les Groupements de défense sanitaire du Rhône et de l'Isère pour participer au financement des destructions des nids présents sur son territoire. 101 nids ont été traités sur l'année 2022 dans toute l'Agglomération.

B. Participation aux avis émis par l'Agglomération (sur le volet environnemental)

Certains projets présents sur le territoire sont soumis à enquête publique et soumis à avis de Vienne Condrieu Agglomération. En 2022, l'Agglomération a émis un avis concernant l'extension de la carrière BUFFIN situé à Ampuis.

C. Chartes forestières

Notre territoire est largement couvert par une charte forestière (18 communes intégrées dans la Charte Forestière du Bas-Dauphiné et Bonnevaux et 10 dans celle du Pilat). Ces chartes constituent un outil d'animation impliquant l'ensemble des acteurs (élus, propriétaires forestiers, professionnels, techniciens, grand public). Les enjeux communs aux 2 chartes sont la desserte, le foncier forestier, le développement des filières locales et durables, l'adaptation au changement climatique. À ce sujet, on notera en 2022, des temps de formations thématiques pour les référents forêts

communaux, des expérimentations pour permettre une adaptation des pratiques sylvicoles (densité, essences…) ainsi que la poursuite sur la CF de Bas Dauphiné et Bonnevaux de la mise en place d'animations scolaires à destination des écoles primaires.

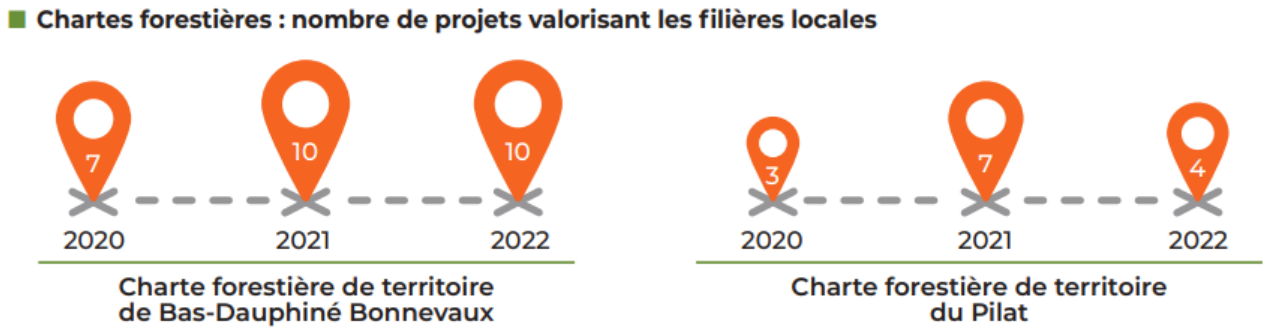

D. Rives Nature

L'Agglomération contribue à l'association Rives Nature qui mutualise les connaissances en matière de biodiversité et participe au réseau de veille écologique.

E. Les Espaces Naturels Sensibles

Un Espace Naturel Sensible (ENS) est un site remarquable ayant un fort intérêt floristique, faunistique et/ou paysager et dont la fragilité justifie la mise en œuvre de mesures de protection, de préservation et d'aménagement permettant ainsi d'être un lieu de découverte des richesses naturelles. **Vienne Condrieu agglomération possède 14 Espaces Naturels Sensibles (ENS) sur son territoire.**
La gestion de ces espaces relève de la compétence des départements et des communes.

Néanmoins, suite à la fusion Vienne Agglo et Communauté de Communes de la Région de Condrieu, l'Agglomération soutient les activités du centre d'observation de la nature de l'île du Beurre à Tupin-et-Semons. Elle s'est engagée dans une nouvelle convention de partenariat pour la période 2022-2026. Pour mémoire, le CONIB assure la gestion du site naturel, une expertise écologique mais également des activités d'éducation à l'environnement avec des animations destinées au public. Le site a fait l'objet d'une extension du périmètre réglementé (APPB, arrêté de protection biotope) passant de 9 à 45 hectares.

De plus, dans un objectif de préservation des espèces et des milieux présents sur l'espace naturel sensible de l'île Barlet à Saint-Romain-en-Gal, tout en conciliant les enjeux d'accueil du public pour des activités récréatives, sportives ou pédagogiques, l'Agglomération a décidé de participer à une étude pour l'élaboration d'un plan de gestion en partenariat avec le département du Rhône, la CNR, le PNR et le CONIB. Le rendu (proposition de plan d'actions) de cette étude sera présenté courant 2023.

F. Contrat vert et bleu « Grand Pilat »

Association au contrat vert et bleu « Grand Pilat » 2019- 2023, piloté par le parc naturel régional du Pilat et financé par la Région, visant la préservation et la restauration des continuités écologiques.

4.1.2 Lutte contre l'ambroisie

A. Le réseau de partenaires

L'Agglomération anime un réseau de partenaires et des référents communaux qui agissent pour repérer les secteurs infestés par l'ambroisie et échangent avec les gestionnaires de ces terrains pour que l'élimination de cette espèce soit faite avant la pollinisation (moment du déclenchement des allergies). 2 réunions du groupe de travail organisés en 2022 et des tournées sur 17 communes avec les référents réalisés en juillet et août.

Ambroisie : Nombre de jours où le risque allergique a été supérieur ou égal au niveau maximal (3)

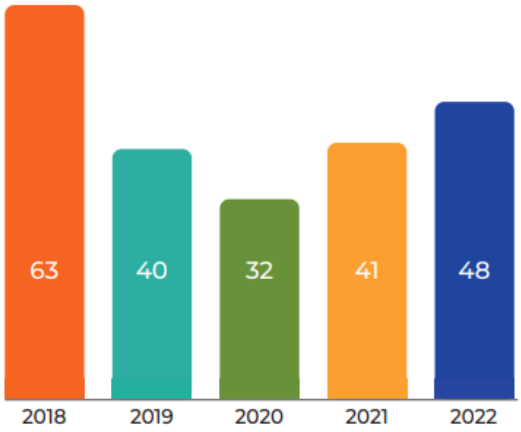

Source : RNSA

B. Les bords de routes

Concernant le plan de gestion sur les bords des routes communales, les actions ont été poursuivies en 2022: arrachage sur 8 communes pour les zones faiblement infestées, fauchage spécifique sur 5 communes, végétalisation sur 7 communes des secteurs fortement infestés ou sur des zones où le couvert végétal est faible et donc le risque de développement de l'ambroisie élevé. Une cartographie permettant le suivi du niveau d'infestation a été effectuée sur 10 communes. Elle montre une évolution positive avec une diminution ou une stagnation des linéaires infestés et une forte diminution des secteurs très fortement infestés par rapport à 2010.

C. L'ambroisie en milieu agricole

Concernant le milieu agricole, dans le cadre de la convention avec la Chambre d'Agriculture, une sensibilisation a été menée tout au long de la saison. La tournée sur le territoire effectuée début septembre témoigne que les chaumes sont globalement bien traités, quelques parcelles de tournesols sont très infestées et une baisse de la présence d'ambroisie en arboriculture par rapport à 2021. Il faut noter également que les conditions climatiques, grande sécheresse une grande partie de l'été, n'a pas facilité les agriculteurs dans le traitement des chaumes. La chambre d'agriculture, la commune d'Estrablin et l'Agglomération ont organisé conjointement une balade pédagogique pour que les agriculteurs puissent échanger avec les habitants sur leurs pratiques pour gérer l'ambroisie et sur ce qu'ils mettent en place en faveur de l'environnement.

4.2 RESSOURCE EN EAU

4.2.1 L'assainissement

Vienne Condrieu Agglomération exerce la compétence assainissement. Le service s'occupe du suivi du réseau d'assainissement collectif ainsi que du suivi des installations d'assainissement non collectif. En lien avec les syndicats auxquels elle adhère, l'Agglomération est en charge de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations. Depuis le 1er janvier 2020, Vienne Condrieu Agglomération gère également l'alimentation en eau potable.

A. L'assainissement collectif

Le service s'assure du bon fonctionnement des équipements de collecte et de transport des eaux usées (entretien électromécanique des postes de relevage, curage des réseaux, etc.) et gère 3 stations de traitement des eaux usées en régie. L'équipe suit également les travaux d'investissement sur le réseau ainsi que les contrats d'affermage. Vingt-sept communes sont sous maîtrise d'ouvrage de Vienne Condrieu Agglomération.

Des mises à jour sur les zonages d'assainissement et autres études ont été réalisé : le démarrage de la mise à jour des schémas directeurs d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de l'ensemble des communes de l'Agglomération et la mise à jour du dossier d'autorisation environnementale du système d'assainissement de Vienne Sud, en vue du raccordement de certaines communes de l'ex communauté de communes de la région Saint-Jeannaise.

■ **Linéaire de réseaux réhabilités et/ou mis en séparatif**

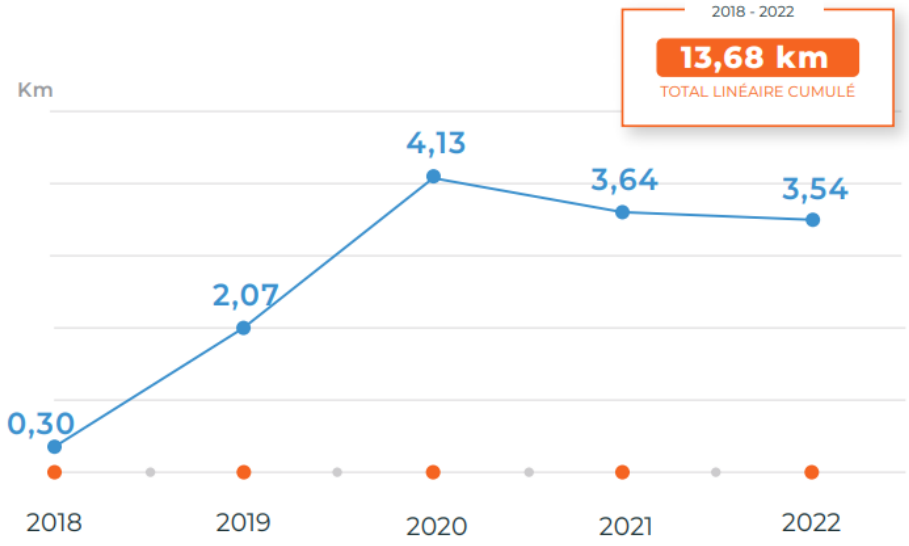

B. L'assainissement non collectif

L'Agglomération assure le contrôle des installations neuves et réhabilitées et effectue le contrôle de bon fonctionnement des installations existantes.

■ **Nombre d'installations conformes et réhabilitées**

Le nombre d'installations réhabilitées dépend du nombre de ventes de biens immobiliers, qui sont l'occasion pour les acheteurs de réhabiliter leur installation.

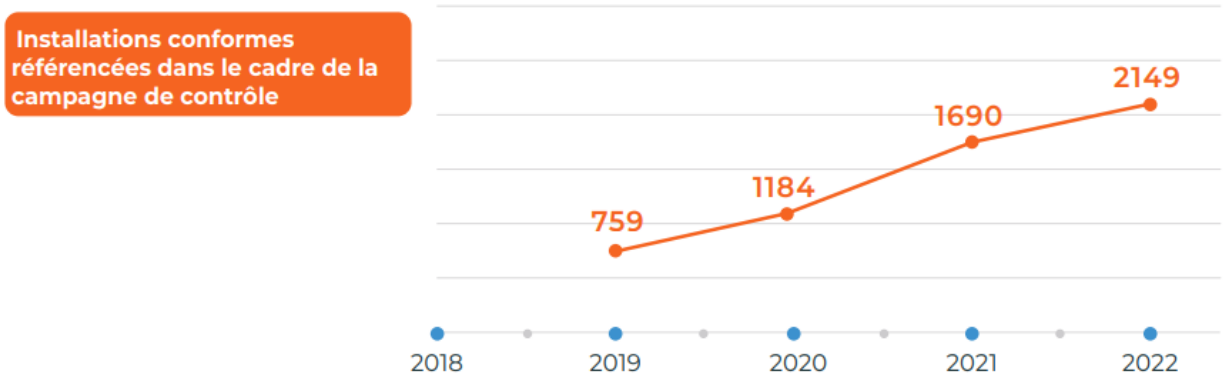

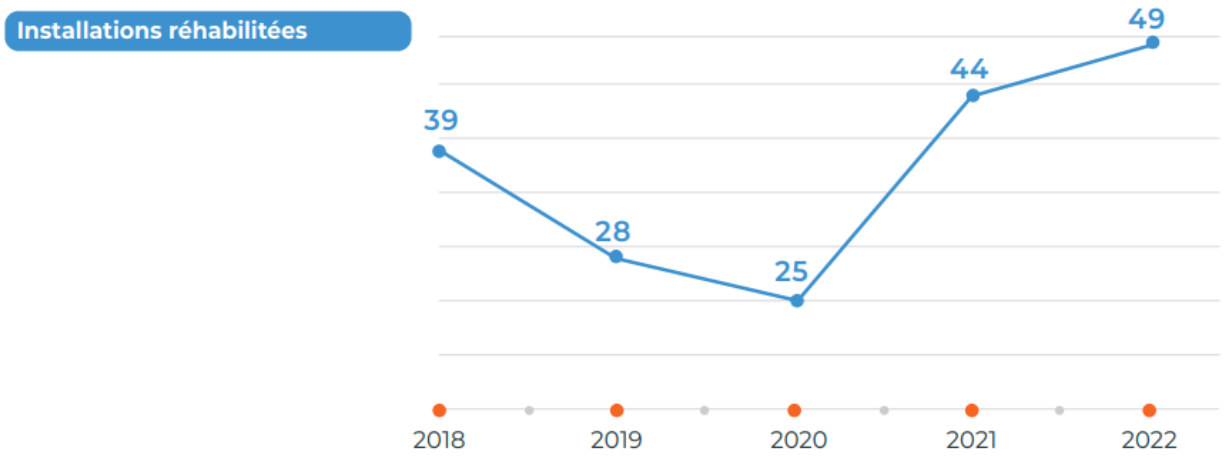

4.2.2 Eau potable

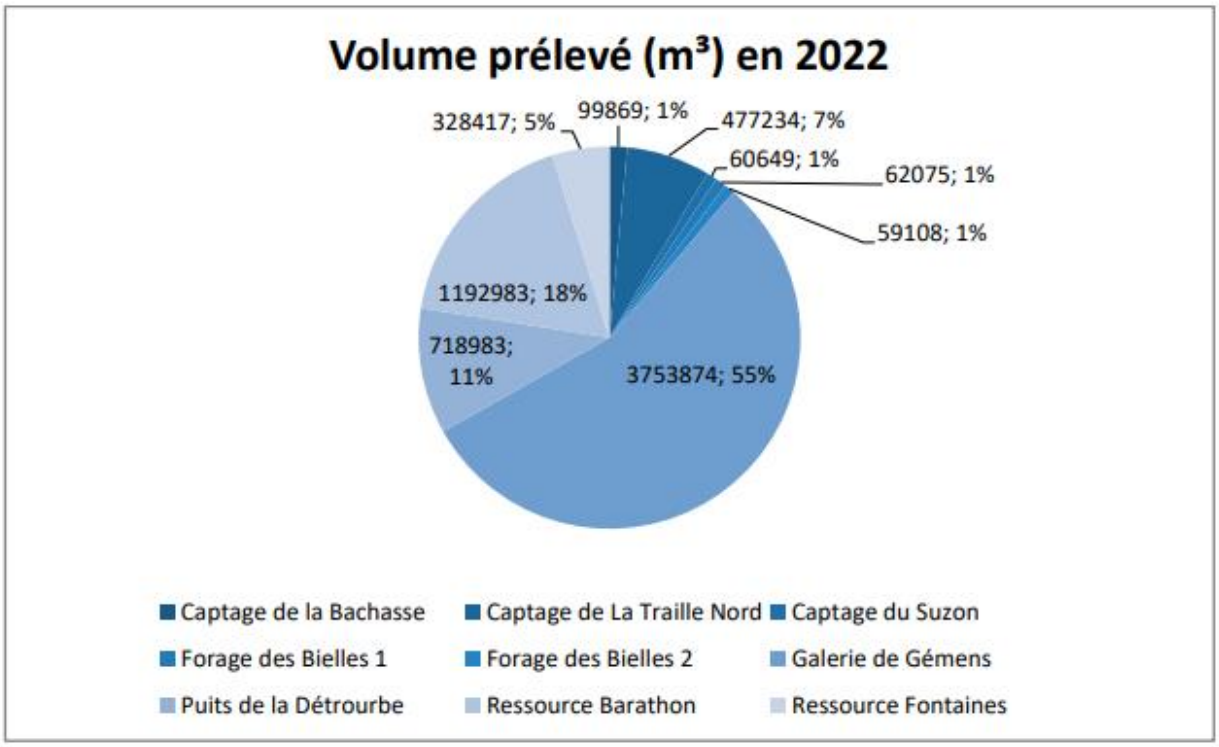

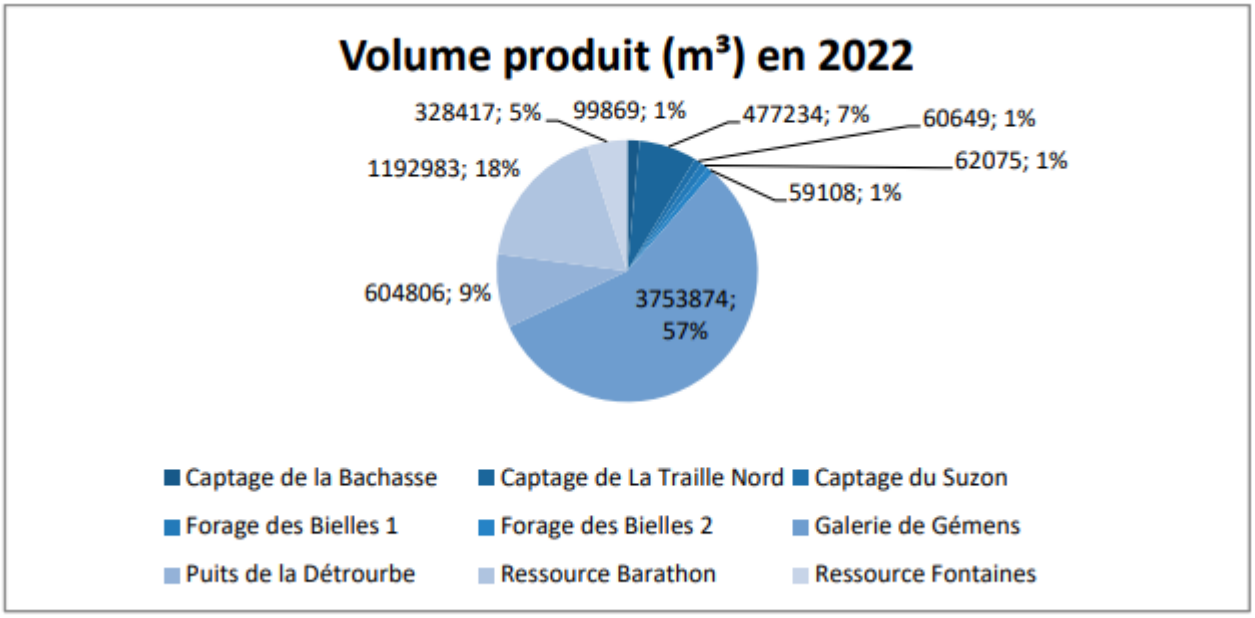

Le rendement du réseau de distribution de l'Agglomération en eau potable est de 67,34 % en 2022 (volume consommé/ volume exportés journaliers). Au cours de l'année 2022, un linéaire de 4,44 km de réseau d'eau potable a été renouvelé, le taux moyen de renouvellement des réseaux est de 0,51 %.

Qualité de l'eau :
D'après l'Agence régionale de la santé, 118 relevés d'eau étaient conformes au Code de la santé publique sur 120 au total. L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de 54 % pour l'année 2022 ce qui correspond au dépôt de dossier en préfecture.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Secteur	Nombre total de points / total max de 120
Amballon	110
Ampuis	91
Chasse	100
Condrieu	100
Jardin	83
Arey	85
Loire-sur-Rhône	100
Nord de Vienne	106
Pont-Evèque	96
Régie	110
Saint-Cyr	90
Saint-Romain/Saint-Colombe	100

4.3 AGRICULTURE DURABLE

La stratégie agricole est le fil conducteur de l'action de l'Agglomération en matière d'agriculture, aussi le bilan d'activité de l'agriculture reprend les axes de la stratégie agricole.

4.3.1 Favoriser les circuits courts

Il s'agit de valoriser les productions locales et promouvoir l'agriculture du territoire et communiquer sur ses atouts cf 7.1.1.

4.3.2 Gérer l'espace agricole et préserver le cadre de vie

Poursuivre et concrétiser le projet de valorisation de la ressource ligneuse :

- Démonstration d'un broyeur sur la commune de Loire-sur-Rhône (30 personnes présentes)

Valoriser localement des essais de cultures plus résistantes au stress hydrique et aux fortes chaleurs pour s'adapter au changement climatique

- Journée technique en juin 2022 : échanges et résultats d'essais sur la culture (cultures courtes pouvant s'intercaler entre deux cultures principales et permettant la production de fourrage). Le méteil est un mélange de plusieurs céréales et/ou légumineuses de Sorgho, la mise en place de dérobées estivales méteils fourrage et l'intégration de la luzerne dans les systèmes (mélange de plusieurs céréales et/ou légumineuses).

Hectares classés en zone agricole dans les documents d'urbanisme

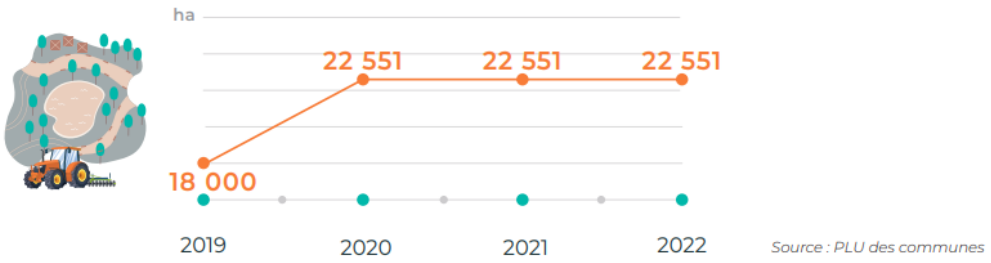

4.3.3 Affirmer le rôle économique du secteur agricole

Construire un programme d'action autour de l'installation / transmission

• Journée « s'installer en maraîchage sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération » (25 participants)
• Café installation transmission (25 participants)

Identifier les secteurs à enjeux et mettre en place des accompagnements individuels

• 9 entretiens cédants sur le plateau de Condrieu, réalisés par la chambre d'agriculture du Rhône.

Poursuivre le travail sur la valorisation de la vache de réforme : mise en place d'une information collective sur les circuits et coûts de commercialisation (comparaison VD et RHD)

• Information collective en mars 2022 : valorisation de la vache de réforme (quels sont les débouchés possibles ?)

Accompagner les exploitants agricoles dans la lutte contre le gel

• Mise en place d'un suivi météorologique : alerte gel sur 2 mois avec Romain Weber
• Formation « Mieux connaitre le phénomène de gel et les moyens de lutte pour une protection efficace des cultures fruitières » (décembre 2022)
• Table ronde sur l'adaptation au changement climatique lors de la conférence agricole (70 participants)

Poursuivre les actions avec les acteurs de l'emploi agricole
• Programmer une rencontre sur les métiers de l'agriculture sous forme de forum (Escape Game, casque de réalité virtuelle et recrutement)
-> Avril 2022 : Forum de l'emploi agricole : Matinée consacrée aux demandeurs d'emploi (15 visiteurs) / Après-midi découverte des métiers agricoles pour les collégiens (30 élèves)
-> Octobre 2022 : visite d'une ferme par un collège
-> Novembre 2022 : bus de l'orientation consacré aux métiers de l'agriculture
• Poursuivre le travail sur l'emploi saisonnier (info collective pour les travaux en vert) : information collective chez un viticulteur d'Ampuis en mars 2022.

5. LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS

À travers ses interventions dans les domaines de la participation des habitants, de la réussite éducative, de l'emploi et l'insertion, de la politique sociale de l'habitat, de la téléalarme, de la santé, de la citoyenneté et de la prévention de la délinquance, l'Agglomération travaille au quotidien pour favoriser la cohésion sociale et l'insertion sur son territoire, notamment auprès des populations les plus en difficulté. En s'appuyant sur un large partenariat et sur l'ensemble des dispositifs de la politique de la ville, la direction de la cohésion sociale et l'ensemble de ses partenaires œuvrent à la réduction des inégalités, dans un contexte en forte évolution.

Nota / préambule : Qu'est-ce qu'un contrat de ville ?
Il s'agit d'un document dans lequel l'ensemble des partenaires (État, Région, Département, Commune, Agglo, CAF...) s'engagent à œuvrer conjointement au bénéfice des habitants des quartiers Politique de la ville. Chaque année, un appel à projet est lancé pour permettre aux associations et structures locales de bénéficier de subventions pour répondre aux priorités définies dans le contrat de ville. Signé en 2015, il établit jusqu'en 2020 les priorités du territoire en matière de cadre de vie et renouvellement urbain, de cohésion sociale, de développement économique et d'emploi. Il a été prolongé jusqu'en 2022 à travers le protocole d'engagements renforcés et réciproques.

5.1 L'ACCESSIBILITE

L'Agglomération a une responsabilité directe dans le domaine de l'accessibilité en matière de transports, de voirie et d'établissements recevant du public (ERP). L'Agglomération assure la mise en œuvre de différentes mesures d'adaptation et d'aménagement de l'espace destinées à en faciliter l'accès aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.
Les éléments ci-dessous reprennent les actions dans ce domaine réalisés dans le cadre des différentes politiques publiques de l'Agglomération

5.1.1 Mise en accessibilité du transport public

L'Agglomération a adopté en septembre 2015, son Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports qui prévoyait la mise en accessibilité de 76 quais. La mise en accessibilité des points d'arrêts se fait conformément à la liste prévue dans l'AD'AP. Peut aussi se rajouter à cette liste, la mise en accessibilité d'arrêts, au fil de l'eau, sur tout le territoire de Vienne Condrieu Agglomération, et en fonction des travaux réalisés dans les communes. Aujourd'hui, le nombre de quais accessibles sur le réseau de bus L'VA est de 169.
En 2022, 9 quais ont été rendus accessibles :

- À Chasse-sur-Rhône : le quai Brassens
- À Eyzin-Pinet, le quai Chez Monsieur, des deux côtés
- À Vienne :
  - le quai Denfert Rochereau des deux côtés,
  - Le Trente, des deux côtés
  - le quai Parmentier, des deux côtés

Un nombre important de quais présentent des contraintes fortes, telles que l'absence de trottoirs ou de cheminements adaptés, ou un dénivelé trop fort.

5.1.2 Accueil des enfants en situation de handicap dans les structures petites enfance

En 2022, 22 enfants en situation de handicap ont été accueillis dans 12 structures petite enfance de l'Agglomération. 6 d'entre eux percevaient l'AEEH, et les 16 autres étaient en cours de reconnaissance.

Un référent santé et accueil inclusif a été recruté.

Un Projet d'Accueil Personnalisé pour chaque enfant en situation de handicap a été mis en place. Il permet de répondre au mieux au besoin de l'enfant, d'évaluer son accueil et de réajuster si besoin.

5.1.3 Des téléalarmes pour les seniors

Le service téléalarme de Vienne Condrieu Agglomération est un dispositif à destination des personnes âgées, handicapées ou isolées qui apporte une réponse à l'isolement, à l'insécurité, à la maladie, ou simplement aux incidents de la vie quotidienne et permet de rassurer les familles. Ce service permet aux abonnés d'être mis en relation 24h/24 et 7j/7 avec un opérateur du centre d'écoute Téléalarme pour obtenir une aide rapide et adaptée sur un simple appel. Ce centre d'écoute téléalarme est implanté dans les locaux du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de l'Isère dans le cadre d'un partenariat.

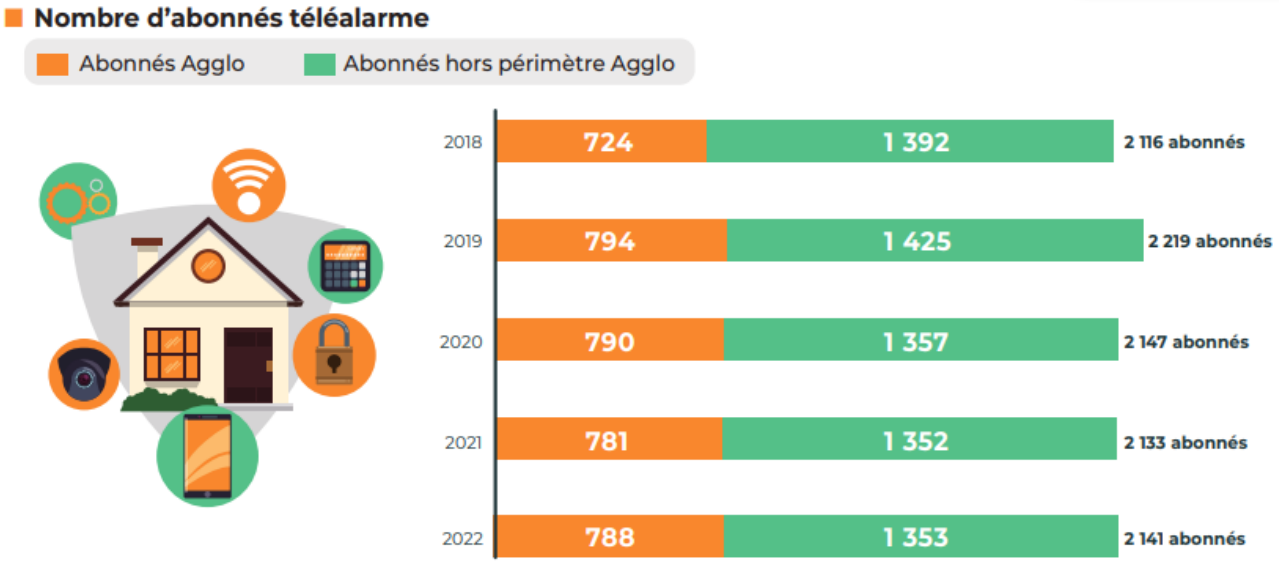

5.1.4 Accompagnement aux aménagements pour les particuliers

Dans le cadre des deux dispositifs visant à améliorer les conditions d'habitat dans le parc privé, les propriétaires occupants aux revenus modestes bénéficient d'un accompagnement par Soliha Isère ou Rhône. Soliha vérifie l'éligibilité des propriétaires aux dispositifs, organise une visite technique de leur habitation, les conseille dans le choix des artisans et contrôle les devis et la bonne réalisation des travaux. Soliha les accompagne également dans le montage des dossiers de subventions (Anah, Agglomération, Département, Caisse de retraite). Les travaux le plus souvent réalisés sont les suivants :

- Remplacement de la baignoire par une douche avec pose de barre de maintien et siège escamotable
- Pose d'un monte-escalier
- Installation de rampe d'accès

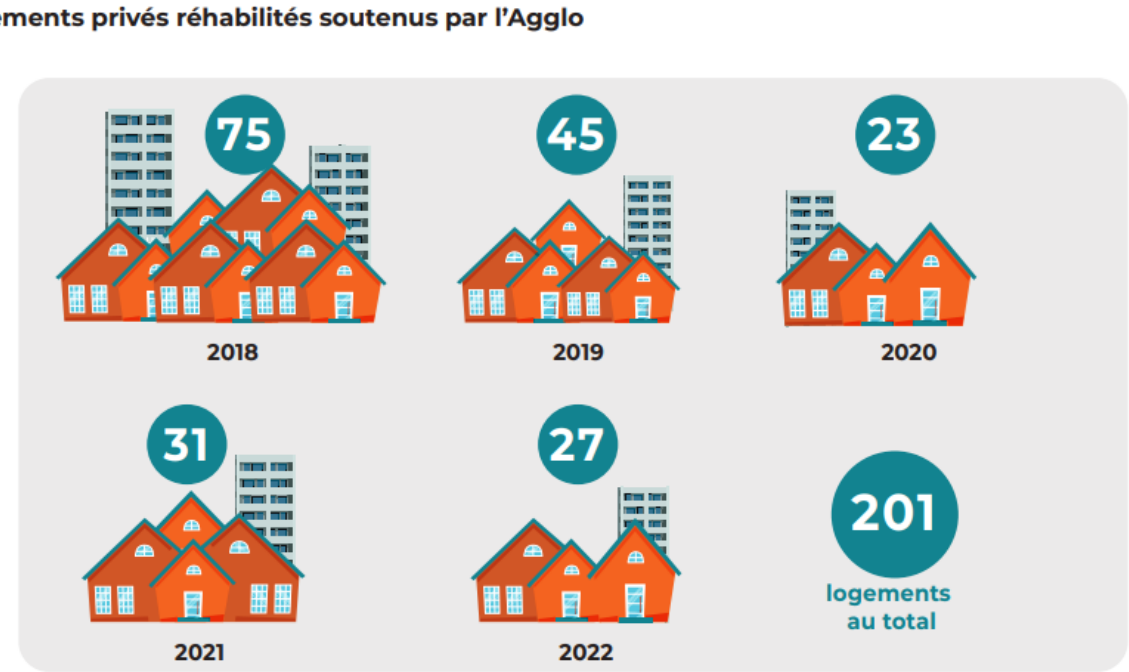

5.1.5 La prise en compte de l'accessibilité dans les autres compétences de l'Agglomération

A. ERP

En 2018, l'Agglomération a achevé l'agenda d'accessibilité programmée, elle n'a plus d'opérations programmées exclusivement dédiées à la mise en accessibilité de ses ERP. Néanmoins l'Agglomération maintient un fort niveau d'exigence en matière d'accessibilité pour l'ensemble de ces projets de bâtiment. La modernisation du stade nautique à Saint-Romain-en-Gal est en cours, l'agrandissement de la Halte Fluviale à Vienne et le réaménagement des locaux de la crèche et du relais à Malissol sont des projets à l'étude.

B. Accompagnement de l'Agence économique pour mise en accessibilité commerce

L'agence économique informe et oriente les commerces et porteurs de projet de commerce sur les démarches à effectuer pour respecter les normes accessibilité dans les ERP de 5° catégorie. L'Agglomération cofinance en partenariat avec la Région et les communes les travaux de mise aux normes et de modernisation. (Au total 50 % de subvention pour des dépenses allant de 10 000 à 20 000 € HT). Elle réalise des études stratégiques des polarités commerciales dans lesquelles les questions d'accessibilité sont soulevées.

C. Intégration de l'accessibilité dans les travaux de voirie

L'accessibilité est totalement intégrée aux travaux de voirie effectués par l'Agglomération. De nombreux chantiers (développés dans la partie voirie) ont contribué au développement de l'accessibilité sur le territoire. Parmi ceux-ci, les travaux de la rue du Docteur Trenel à SainteColombe, ceux de la rue René Sibille à Pont-Évêque, ceux de la rue du Baviduc, ceux de la voie verte rue de la Bourgeat à Estrablin, ceux de la route de chez Monsieur à Eyzin-Pinet, ceux de la rue de la Brocarde à Ampuis.

D. Mise en place de conteneurs enterrés

En substitution des bacs roulants dans le centre-ville de Vienne, suppression des bacs roulants, difficiles à manipuler, encombrants et inesthétiques sur les trottoirs déjà restreints dans le centre-ville historique. Leur hauteur permet d'être accessible aux personnes à mobilité réduite ou aux enfants.
Mise en service 2022 : place de la Fûterie, rue Pipet, place Pichat et place Saint-Maurice à Vienne

5.2 LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE

L'objectif de cette démarche est de soutenir et de promouvoir les actions de prévention de la délinquance sur tout le territoire de Vienne Condrieu Agglomération. Il s'agit de coordonner les dispositifs ayant trait à la prévention de la délinquance et de faciliter les relations entre les partenaires participant à ces dispositifs. Par ailleurs, le chef de projet prévention de la délinquance participe à la sécurité des bâtiments de l'Agglomération.

5.2.1 Faits marquants

A. Poste d'intervenant social en commissariat et gendarmerie

Le développement de ce poste, créé en septembre 2020 pour accompagner les victimes au dépôt de plainte, fait partie des priorités de la stratégie nationale de prévention de la délinquance au rang desquelles se situe la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes.

L'intervenant social en police et en gendarmerie joue un rôle de premier accueil social, d'écoute, d'orientation voire d'accompagnement à la plainte. Il a vocation à assurer l'interface entre la police ou la gendarmerie et les services sociaux afin de favoriser une prise en charge globale des personnes reçues. Les permanences se répartissent entre le commissariat de Vienne et les gendarmeries de Vienne, Ampuis et Chasse-sur-Rhône.

En 2022, 467 personnes ont été reçues en gendarmerie ou au commissariat, soit 9 nouvelles victimes par semaine. Cela représente 56 % de plus qu'en 2021. Cela a donné lieu à 741 entretiens, soit plus de 14 par semaine et 29 % de plus qu'en 2021. L'intervenante sociale a reçu en entretien des personnes domiciliées sur 25 des 30 communes du territoire de Vienne Condrieu Agglomération.

B. Mise en place des cellules de veille visant à lutter contre le décrochage scolaire et l'absentéisme

Mises en œuvre en 2020, ces cellules permettent d'établir des suivis individuels pour les collégiens qui décrochent ou sont absents du collège. Elles réunissent pour cela les services des collèges, du département, de la prévention spécialisée, de l'Agglomération avec le Programme de Réussite Éducative et la prévention de la délinquance. Durant l'année scolaire 2021/2022, 15 cellules de veille ont eu lieu pour 32 situations évoquées. À la rentrée 2022, 16 situations ont été évoquées. Depuis janvier 2020, 122 situations ont été traitées.

5.2.2 Élaboration de la nouvelle stratégie territoriale de prévention de la délinquance 2022-2024

Cette stratégie découle de la stratégie nationale qui est déclinée au niveau départemental par la Préfecture de l'Isère et celle du Rhône. La stratégie territoriale élaborée par Vienne Condrieu Agglomération fixe les enjeux et les perspectives en matière de prévention de la délinquance pour la période 2022-2024. Celle-ci a été conçue à partir d'un diagnostic local établi avec chaque partenaire. Elle a pour vocation de servir de guide à ceux qui travaillent à la prévention de la délinquance, en particulier aux maires, véritables acteurs de terrain de la prévention à l'échelle territoriale mais également aux collectivités, services de l'Etat, associations, et acteurs de la vie civile pour mieux identifier et prévenir les situations à risques. Cette stratégie se compose de 5 axes : les jeunes, les personnes vulnérables, la population, la gouvernance et la sécurité routière.

5.3 LE SCHEMA NUMERIQUE ECOLE

5.3.1 Equipement des écoles

• Déploiement de 112 systèmes interactifs pour équipement à 100 % des classes élémentaires (Vidéoprojecteur et Ordinateur) dans le cadre d'un appel à projet national.

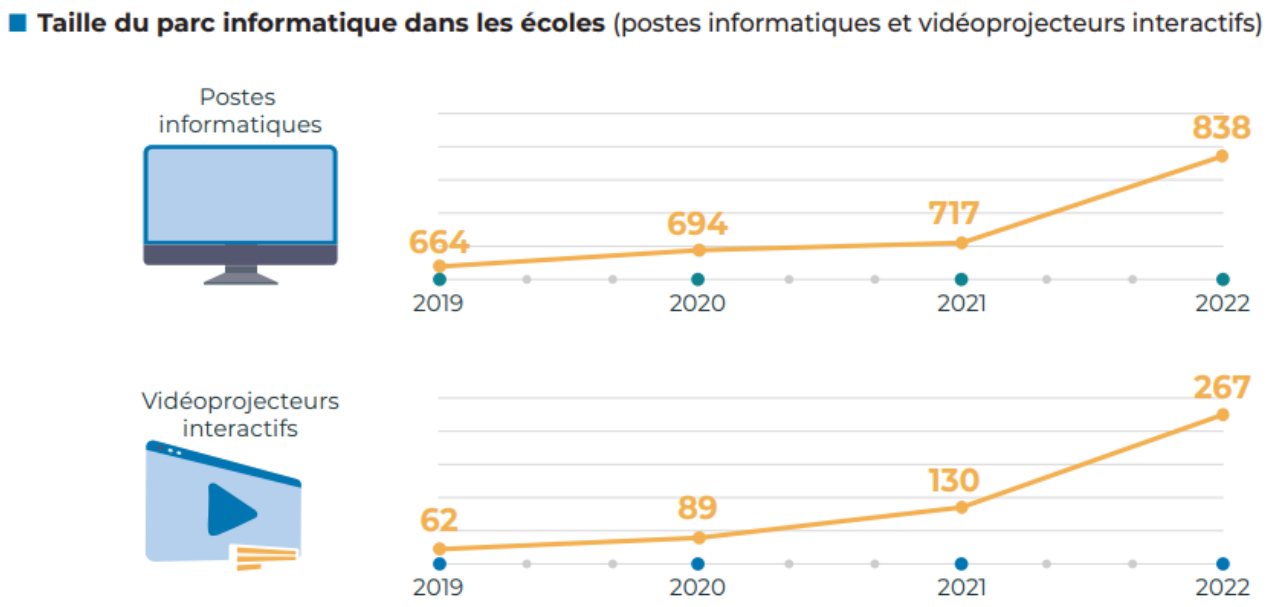

• Grande consultation sur le schéma directeur du numérique dans les écoles. => définition du schéma directeur pour les années à venir en lien étroit avec les écoles, les mairies, les enseignants et l'Éducation Nationale.

5.3.2 Nouveauté 2022 : Inscription en ligne au transport scolaire

Un nouvel outil informatique a été déployé en 2022 pour les inscriptions scolaires. Il permet de simplifier les inscriptions scolaires pour les familles avec notamment un compte unique pour inscrire l'ensemble des enfants. Pour l'année scolaire 2021/2022, 5 294 demandes de titres de transport gratuits ont été formulées au transport scolaire sur le site de l'Agglomération. En termes de supports, 975 duplicatas ont été réalisés suite à la perte, la détérioration ou le non fonctionnement d'une carte Oùra.

5.4 L'EMPLOI ET L'INSERTION

5.4.1 Plan Local Insertion Emploi (PLIE)

Depuis 2008 l'Agglomération porte le PLIE. Ce dispositif, inscrit dans le code du travail, permet aux collectivités d'établir des Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) afin de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle dans le cadre de parcours individualisés en associant accueil, accompagnement social, orientation, formation, insertion et suivi. Le Plan Local Insertion Emploi (PLIE) est soutenu par différents financeurs :

- Le Fonds social européen (FSE+) dans le cadre du programme national « Emploi, Inclusion Jeunesse et Compétences »,
- Les départements de l'Isère et du Rhône pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, pour le développement du lien avec les entreprises, et l'animation et la coordination du PLIE
- L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) pour la réalisation d'actions en direction des habitants des quartiers prioritaires.

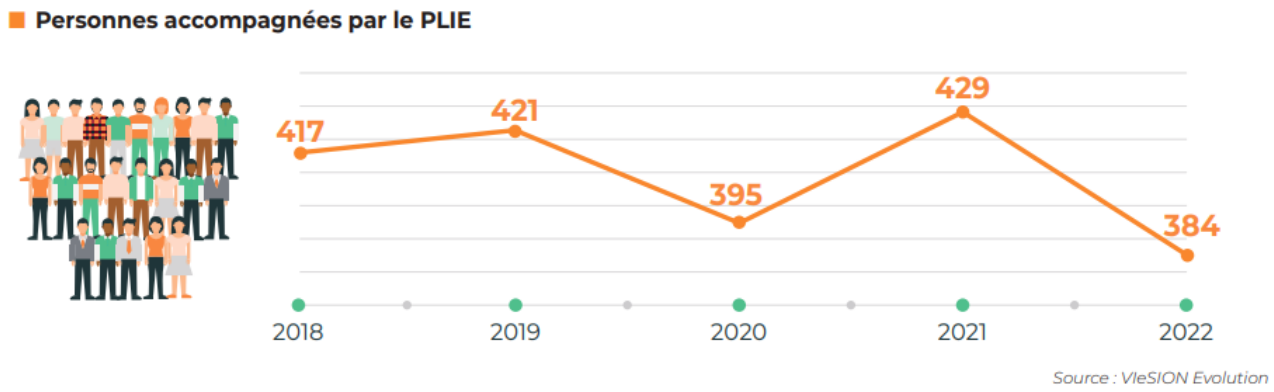

5.4.2 Le plan d'action

Un accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi intégrant le dispositif

L'accompagnement est réalisé par une structure (choisie dans le cadre d'un marché public) : ALYNEA. Trois lieux d'accueil (Vienne, Condrieu et Givors) permettent de rencontrer les personnes au plus près de leur domicile. L'accompagnement renforcé est complété par des actions collectives visant à répondre à des besoins ne trouvant pas d'autres réponses sur le territoire et des aides financières permettant de faciliter la reprise d'un emploi ou l'entrée en formation. 384 personnes ont été accompagnées en 2022 dont 51 % de sorties positives vers des emplois pérennes de plus de 6 mois, des créations d'entreprises ou des formations qualifiantes.

Un rapprochement entre les demandeurs d'emploi du territoire et les entreprises

- Animation d'un lieu ressource au sein de la Maison des Services Publics à Condrieu. Ce lieu permet de faire des recherches d'emploi, d'avoir les conseils d'un professionnel et de participer à des ateliers et informations collectives pour dynamiser la recherche d'emploi. L'animation de ce lieu a été délégué à OSEZ GROUPE dans le cadre d'un marché.

- Actions ayant pour objet de faciliter le lien entre les demandeurs d'emploi et les entreprises. Sont notamment développées ici les visites d'entreprises, l'organisation de recrutements spécifiques ou des informations sur les métiers.

- Développement des clauses d'insertion dans les marchés publics. Depuis 2010, le PLIE accompagne les maîtres d'ouvrage publics et privés du territoire dans la mise en œuvre des clauses d'insertion au sein des marchés de travaux ou de services.

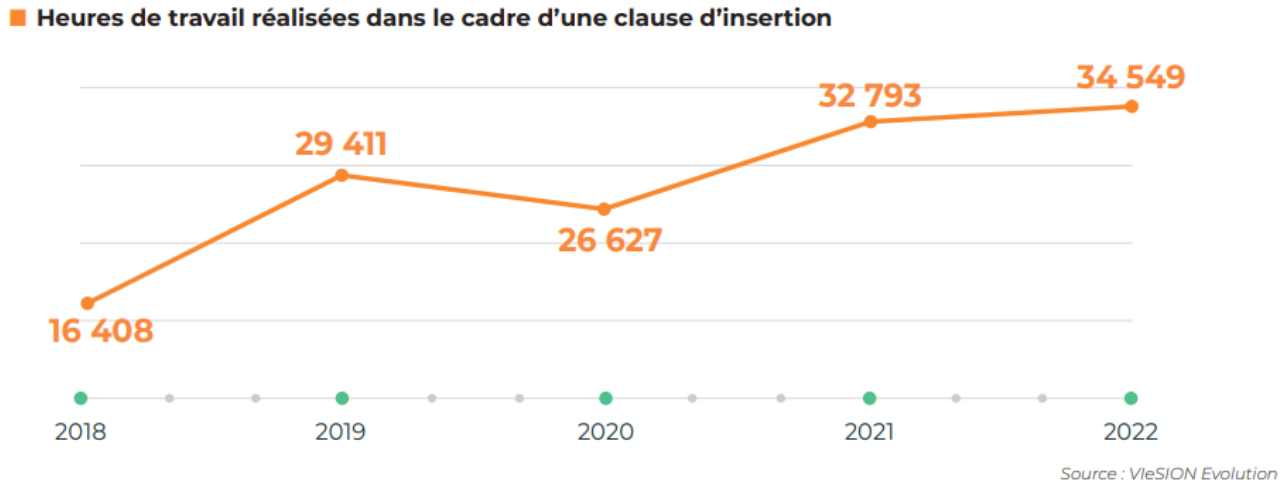

En lien avec le service des marchés de l'Agglomération, le service emploi insertion a travaillé sur l'application du nouveau code de la commande publique. Ces nouvelles dispositions ont permis le développement des marchés réservés aux structures de l'insertion et aux structures du handicap. Un travail de réseau, opéré avec les différents acteurs insertion du territoire, permet l'harmonisation des pratiques et la mutualisation des personnes éligibles à l'insertion. En 2022, 174 contrats ont été signés.

CitésLab, révélateur de talents

Un nouveau dispositif est porté par l'Agglomération depuis 2022, le CITESLAB REVELATEUR DE TALENTS. Il vise à accompagner les personnes ayant un projet de création d'entreprise. Ain d'être au plus près des habitants, des permanences sont organisées dans tous les centres sociaux du territoire. En complément de l'accueil individuel, des évènements sont organisés afin de promouvoir la création d'entreprise pour tous. Ce dispositif est soutenu par la Banque Pour l'Investissement (BPI), le Fonds Social Européens Plus (FSE+) dans le cadre du programme 2021-2027 adopté par la Région Auvergne Rhône Alpes, l'Agence Nationale de Cohésion Territoriale et la ville de Chasse-sur-Rhône pour la réalisation des actions en direction des habitants des quartiers prioritaires.

6. CONTRIBUER A L'EPANOUISSEMENT DES HABITANTS ET DES AGENTS

Une des 5 finalités du développement durable est de « Contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains… ». Nous traduirons cela à notre échelle par les actions entreprises par l'Agglomération pour contribuer aux bien être des habitants et également de ces agents.

6.1 PETITE ENFANCE

La direction petite enfance gère directement l'ensemble des équipements publics situés sur le territoire parmi lesquels 9 relais petite enfance (RPE), 16 établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et 1 lieu d'accueil enfants-parents (LAEP). Elle participe au financement des ludothèques. Elle exerce pleinement la compétence Petite Enfance et assure la mise en œuvre de son schéma grâce au soutien financier de la Caisse d'allocations familiales.

6.1.1 Les objectifs de la politique petite enfance

L'Agglomération mène une politique petite enfance volontariste qui vise à :

- S'assurer d'un maillage territorial équitable ;
- Offrir une diversité et une complémentarité dans son offre d'accueil à la fois individuel (assistantes maternelles) et collectif (multi-accueil et micro-crèches)
- Accompagner les familles dans leur recherche d'une solution respectant l'équilibre familial, professionnel et social ;
- Permettre l'accueil de tout enfant dans le respect de ses origines et de sa diversité y compris face au handicap et à la maladie ;

- Soutenir les parents au travers d'actions de parentalité et d'éveil culturel.

6.1.2 Les Relais Petite Enfance (RPE)

Suite à la réforme des modes d'accueil en 2021, les relais Petite Enfance ont vu leur rôle renforcé et leurs missions précisées autour de deux publics :

- Les familles à accompagner dans leur recherche d'un mode d'accueil
- Les professionnels de l'accueil individuel à accompagner dans leurs pratiques professionnelles et dans leur employabilité.

En novembre 2022, l'ensemble des Relais a participé à l'organisation de la 1ère journée nationale des assistant(e)s maternel(le)s sur le territoire, se rattachant ainsi à un évènement national. Cette initiative est importante pour faire découvrir ou redécouvrir ce métier qui est en baisse ces dernières années.

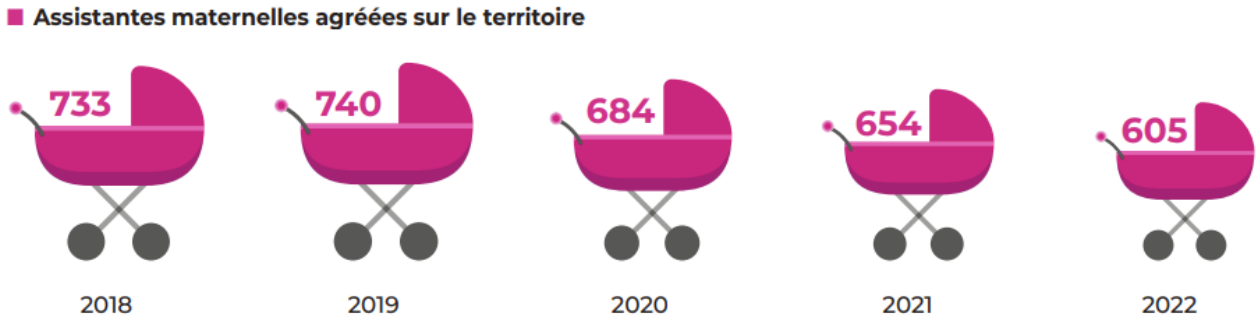

6.1.3 Réforme et accueil inclusif

Un des points importants de la réforme législative Petite Enfance est de mieux encadrer la prise en charge des enfants nécessitant des soins spécifiques durant leur accueil en crèche ou chez une assistante maternelle. La fonction de Référent Santé Accueil Inclusif devient obligatoire pour chaque établissement tout comme la mise en place d'un certain nombre de protocoles. Tout est mis en œuvre pour pouvoir accueillir dans de bonnes conditions et de façon sécure les enfants porteurs de handicap ou vivant avec une affection chronique, mais également tout enfant présentant un problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière.

Accueil de la différence dans les établissements d'accueil du jeune enfant :
Nombre d'enfants accueillis

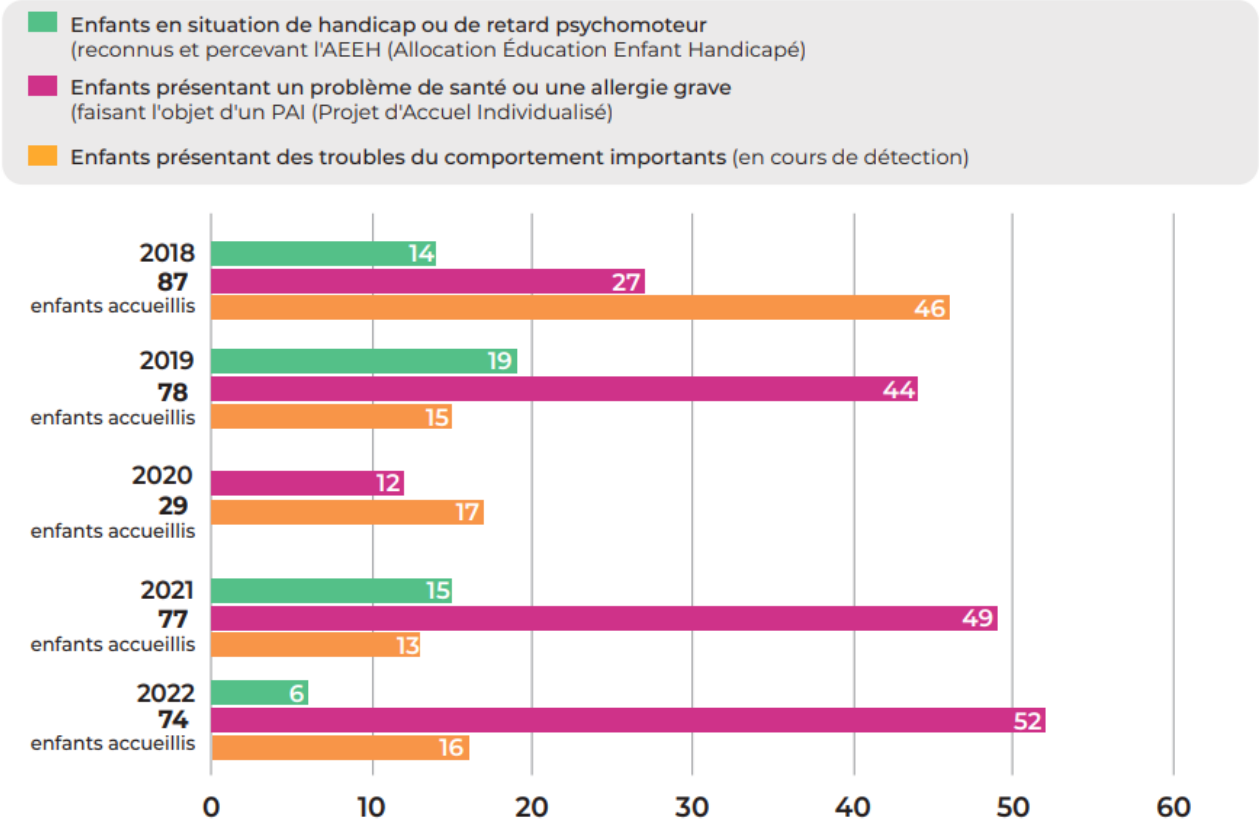

6.1.4 Formation des professionnels

Les séances d'analyse de la pratique professionnelle ont été poursuivies à destination des directrices et des responsables de relais. Un cursus de 10 journées, en 4 modules a été mis en place afin d'accompagner les responsables de Relais dans l'actualisation de leurs connaissances, en particulier dans le cadre de la réforme législative et de la mise en œuvre du nouveau référentiel national. Ce type de cursus vise également à créer une dynamique sur le territoire et à harmoniser pratiques et outils professionnels. En matière d'apprentissage et de professionnalisation, la direction Petite Enfance accompagne tout le long de l'année de nombreux stagiaires dans leur parcours de formation. Il a également été souhaité d'accompagner un agent dans son évolution professionnelle, dans le cadre d'un cursus de professionnalisation. Ce parcours sur 3 ans permettra donc à une auxiliaire de puériculture de devenir éducatrice de jeunes enfants et ainsi évoluer dans sa carrière. Une expérimentation d'un parcours en apprentissage est également mise en place. À son terme, une évaluation permettra de reconduire voire de développer ce mode d'accompagnement professionnel.

6.1.5 Ludothèques

Dans le cadre de sa politique du jeu, l'Agglomération œuvre à favoriser l'épanouissement créatif et à développer la curiosité des publics. Pour cela, elle compte sur son territoire deux ludothèques fixes (Vienne et Pont-Évêque) et deux ludomobiles (ludothèques itinérantes). Jusqu'alors installée au premier étage du pôle petite enfance « La Clé des Champs » à Vienne, la ludothèque s'est installée dans de nouveaux locaux en centre-ville. D'importants travaux ont été menés par Advivo pour proposer de nouveaux locaux, plus spacieux, plus lumineux et aussi plus accessibles.
Avec une surface totale de 365 m², la ludothèque de Vienne offre de nombreux espaces :

- Une salle dédiée à l'accueil du public pour la pratique du jeu sur place
- Une zone spécifique à la location des jeux
- Une salle dédiée à la formation des professionnels et des bénévoles du territoire pour la promotion du jeu
- Plusieurs espaces de rangement et de réparation des jeux
- Des bureaux pour le personnel de l'établissement Le montant des travaux s'élève à 640 000 euros réparti comme suit : 1/3 CAF et 2/3 Agglomération.

6.2 PLAN LOCAL SANTE

6.2.1 Atelier Santé Ville

L'objectif général de l'Atelier Santé Ville et du Conseil Local de Santé Mentale est de faciliter l'accès à la prévention et aux soins des publics, notamment ceux en situation de précarité. Ainsi, l'Agglomération associe tous les acteurs dans une même démarche afin de mieux identifier les besoins et construire de manière partenariale des réponses adaptées.

•Mise en œuvre des trois premiers axes du Plan Local de Santé, dont l'organisation d'une nouvelle action partenariale de sensibilisation de la population à l'activité physique et à une alimentation saine en novembre.

•Constitution du quatrième axe « santé environnement » du Plan Local de Santé validé par le conseil communautaire en novembre.

•Travail en concertation avec la direction environnement pour répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de l'ARS ARA sur la santé environnementale. La subvention de 65 000 € obtenue va permettre de réaliser une partie des actions du Plan local de Santé en 2022 et 2023.

•Travail en concertation avec l'ARS pour le lancement de l'écriture d'un Contrat Local de Santé. Première réunion technique avec les partenaires en juin.

6.2.2 Conseil Local de Santé Mentale

A. 11 actions organisées à l'occasion des Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM)

En octobre (stand sur le marché de Vienne, temps de lecture à destination du jeune public à la médiathèque Le Trente et la bibliothèque de Malissol, ciné-débat, conférence, séance de sophrologie, séance de yoga du rire, exposition, projection vidéo dansée…). Participation : 15 enfants à l'heure de conte, 67 personnes au ciné-débat, 23 à la séance de sophrologie, 16 au yoga du rire, 32 visiteurs à l'exposition Messidor, 11 à la conférence « Sport et acceptation du handicap ». Les participants à la SISM 2022 sont des particuliers (64,5%), des professionnels (24,5%).

B. Organisation et animation de la commission Errance

11 fois dans l'année. Travail en réseau avec les acteurs de l'urgence sociale pour soutenir l'accompagnement des personnes en situation d'errance. Organisation des maraudes depuis 2008. 3 maraudes par semaine par les bénévoles des associations et par les professionnels du CCAS de Vienne. Mise en place d'un groupe de travail afin de réécrire la charte de partenariat du dispositif maraude.

C. Organisation et animation des réunions « Addictions »

Anciennement portées par l'Atelier Santé Ville, suite à l'écriture du Plan Local de Santé 2021-2027 « Axe 2 une Agglomération qui agit en faveur d'une meilleure santé pour ses habitants », il a semblé plus cohérent que le CLSM anime ces réunions. 3 réunions ont été organisées en 2022 notamment sur la surexposition aux écrans.

D. Participation au groupe de travail du Rhépsy

Sur la création d'un annuaire numérique en Isère dans le cadre du PTSM (Projet Territorial en Santé Mentale). Les communes du Rhône de l'Agglomération seront associées.

6.2.3 Relais Oxyjeunes (ROJ)

Situé à Vienne, dans les locaux de la mission locale, ce Point Accueil Écoute Jeunes s'adresse aux 12/25 ans, mais aussi à leurs parents et aux professionnels. Il prend en compte les conduites à risques chez les adolescents et les demandes d'information et d'écoute sur tous les problèmes liés aux comportements des jeunes : relation parents/adolescents, conduites addictives, violence et sexualité.

6.3 L'HABITAT ET NOS INTERVENTIONS POLITIQUE DE LA VILLE

L'équipe met en œuvre les Programmes Locaux de l'Habitat approuvés avant la fusion afin de répondre aux besoins en logement des habitants du territoire. Pour le compte des communes membres, l'Agglomération instruit les autorisations d'urbanisme, conduit des procédures et des études de planification. Elle effectue également un travail de fond autour de l'information géographique et déploie une stratégie d'intervention foncière.

6.3.1 Les Programmes Locaux de l'Habitat : des actions en faveur du logement

A. La construction de logements sociaux

Accompagnement des communes dans le montage des projets, travail avec les services de l'État pour la programmation de logements sociaux.
En 2022, l'Agglomération finance la construction des logements sociaux en accordant une subvention par logement : Deux opérations de construction de logements sociaux ont fait l'objet d'une décision de financement en pays viennois :

- Le Clos à Moidieu-Détourbe : 17 logements (subvention de 86 500 €)
- Les Granges Hautes à Chonas-l'Amballan : 6 logements (subvention 38 000 €)

Aucune nouvelle opération de construction de logements sociaux n'a été financée en région de Condrieu. Toutefois, l'opération de construction des Mariniers, financée en 2017, a été modifiée et a donc fait l'objet d'un avenant pour l'octroi d'une subvention s'élevant à 86 000 €, au lieu des 89 000 € initialement attribués.

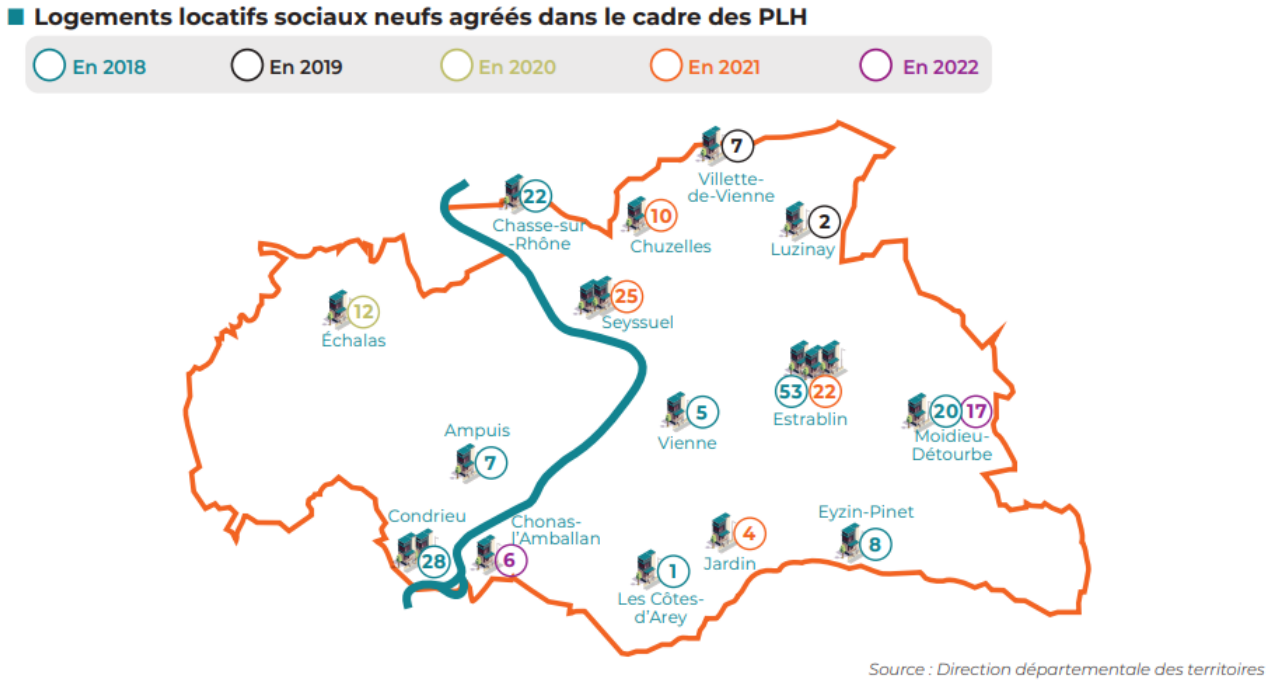

B. L'amélioration du parc de logements existants

En ce qui concerne le parc public, une opération de réhabilitation a fait l'objet de travaux conduits par le bailleur social Advivo et subventionnés par l'Agglomération :

- 17 quai Anatole France à Vienne : 5 logements (5 000 €)

En ce qui concerne le parc privé, les dispositifs mis en place par l'ex CCRC et Vienne Agglo ont été reconduits jusqu'à fin 2022 et font l'objet d'une communication régulière (flyers, articles de presse, campagne d'affichage, posts Facebook, etc.). Les agences immobilières ont été informées et mobilisées pour accompagner les propriétaires bailleurs et les copropriétaires sur les projets de réhabilitation énergétique de copropriétés. Sur la rive gauche, le dispositif d'accompagnement des propriétaires modestes, mis en place initialement par l'Opération programmée pour l'amélioration de l'habitat (OPAH), de septembre 2016 à août 2021, a été reconduit par le biais d'une nouvelle convention d'objectifs annuelle conclue avec SOLIHA Isère-Savoie.

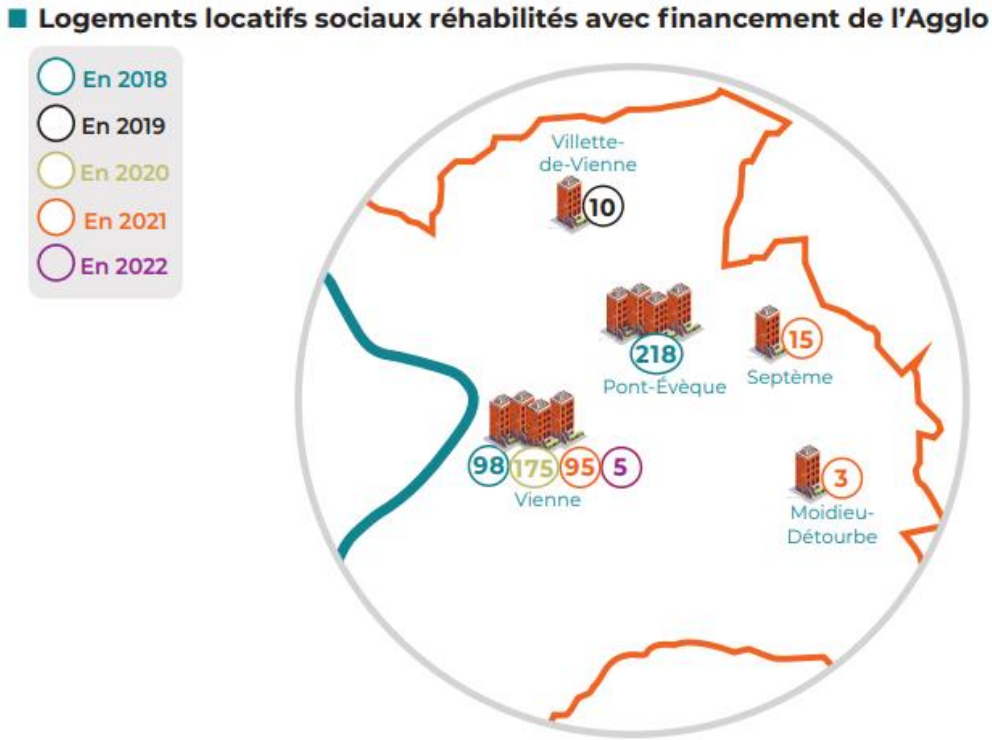

Cette convention permet :

- D'une part, de maintenir les permanences d'information pour recevoir les ménages, les informer et les aider dans leurs démarches.
- D'autre part, de mobiliser les aides financières de l'Agglomération, de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), du Département et de la Carsat.

En 2022, 7 propriétaires ont pu engager des travaux d'amélioration thermique (isolation, chauffage, etc.) en logement individuel ou en copropriété et 26 propriétaires ont pu bénéficier d'une aide de l'Anah pour des travaux d'adaptation de leur logement au vieillissement ou au handicap.

Sur la rive droite, le partenariat débuté avec SOLIHA Rhône-Grand Lyon en 2015, et reconduit en 2022, confie à l'association une mission d'animation et d'accompagnement. Au total, depuis la mise en œuvre du dispositif, 433 personnes ont pu être renseignées. Le bilan de l'année écoulée fait état de 12 propriétaires occupants qui ont pu être accompagnés :

- 8 logements réhabilités avec des travaux de rénovation énergétique.
- 4 logements ont bénéficié de travaux d'adaptation de leur logement au vieillissement ou au handicap.

C. Les besoins spécifiques en logement et hébergement

Le PLH du pays viennois tient compte des problématiques de maintien et d'accès au logement pour les jeunes. Pour cela, l'Agglomération a fait le choix de s'appuyer sur l'association RIVHAJ qui développe des actions d'accompagnement et propose des solutions d'hébergement ou de logement adapté pour ceux qui veulent accéder à un logement autonome.
Conformément à la convention d'objectif établie en 2019, Vienne Condrieu Agglomération s'engage à apporter un concours financier au fonctionnement de l'organisme chargé de mettre en œuvre ce volet.
Cette convention permet à RIVHAJ d'intervenir sur tout le territoire communautaire, et notamment sur la région de Condrieu, ce qui n'était pas le cas auparavant. Une permanence d'information a lieu tous les premiers mercredis du mois à la Maison des Services Publics de Condrieu.
En 2022, 217 jeunes ont pris contact avec RIVHAJ, 169 ont été reçus en entretien individuel dont 28 issus des quartiers politique de la ville. Au total, ce sont 22 jeunes qui ont accédé à un logement ou à un hébergement grâce à l'accompagnement de l'association.

6.3.2 Les OPAH-PPRT

L'étude pré-opérationnelle confiée à SOLIHA Isère-Savoie, visant à recenser les habitations concernées par la réalisation de travaux obligatoires dans le cadre des PPRT de Chasse-sur-Rhône et de Luzinay-Serpaize-Villette-de-Vienne démarrée en septembre 2019, s'est terminée à l'été 2021.
La convention de participation financière des travaux obligatoires sur le PPRT de Chasse-sur-Rhône a été signée en janvier 2022 par tous les partenaires financeurs. Ces travaux seront entièrement financés par les partenaires, soit aucun reste à charge pour les propriétaires occupants et/ou bailleurs concernés.
La mission d'accompagnement opérationnel des propriétaires se poursuit avec des visites techniques pour réaliser les diagnostics de travaux dans chaque logement. Sur Luzinay, Serpaize et Villette-de-Vienne, le calibrage des financements via la convention de participation financière des travaux obligatoires est en cours de finalisation.

6.3.3 Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Le quartier de la Vallée de Gère a été retenu pour bénéficier d'un projet d'intérêt régional cofinancé par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Objectif :

Ce projet global vise à mieux ancrer le quartier au sein de l'Agglomération, d'améliorer les conditions de vie des habitants et l'attractivité du quartier. Pour ce faire, des interventions sur le parc social sont prévues (démolition, réhabilitations) ainsi qu'une amélioration des équipements publics (réhabilitation des locaux du centre social à Locagère et de l'école Ferdinand Buisson) et des commerces, ou encore une requalification des espaces extérieurs (place de la Fûterie, place de l'Église…).

En 2022 :

- 4 opérations terminées dans la Vallée de Gère : dont 2 livrées en 2022.
- 2 opérations : réaménagement de la place de la Fûterie par la Ville de Vienne (livré en mai 2022), et démolition de la résidence Albert Thomas par Advivo, dont le chantier s'est déroulé entre avril et novembre 2022.
- La requalification du bâtiment Locagère, dont le chantier principal a démarré fin 2021, s'est poursuivi tout au long de l'année 2022, avec une in prévisionnelle en été 2023.

Le coût total est estimé à 24,8 millions d'euros dont 2 millions de subvention de ANDRU et 3,9 millions de subvention de la Région.

6.4 LE SPORT BENEFIQUE POUR LA SANTE ET LE BIEN ETRE

Les bienfaits d'une activité physique sur la santé sont reconnus. La pratique d'une activité physique et sportive régulière contribue à améliorer l'état de forme général à tous âges.

L'Agglomération contribue à son niveau avec la gestion de plusieurs équipements d'intérêts communautaires. Ces équipements sont mis à la disposition des clubs sportifs, des scolaires et du grand public.

En 2022, le parc des équipements communautaires comporte :

- 4 piscines : le stade nautique Françoise Clavery-Bouysson, la piscine à Loire-sur-Rhône, la piscine à Villette-de-Vienne et le bassin estival Lucien Millet à Eyzin-Pinet
- 6 gymnases : les salles spécialisées de Vaganay dans la vallée de Gère à Vienne, le gymnase du collège de l'Isle à Vienne, le gymnase du collège Grange à Seyssuel, le gymnase Les Portes de Lyon à Vienne, le gymnase du collège Brassens à Pont-Évêque, le gymnase du lycée polyvalent à Saint-Romain-en-Gal
- 1 halle sportive à Saint-Romain-en- Gal comprenant une salle dédiée à la gymnastique, une salle de combat, une salle de musculation et un mur d'escalade
- 1 piste d'athlétisme, des terrains de foot (synthétique et herbe), des plateaux extérieurs à Saint-Romain-en- Gal
- 1 piste de BMX à Pont-Évêque
- 1 stand de tir de Saint-Christ à Reventin-Vaugris
- 1 boulodrome à Vienne
- 1 ponton pour les sports nautiques à Saint-Romain-en-Gal

- Un aérodrome à Reventin-Vaugris

Evènements marquants de l'année :
Notons le transfert des 2 piscines de Loire sur Rhône et Villette de Vienne avec la perspective d'une nouvelle offre de natation afin que tous les usagers puissent bénéficier sur toutes les piscines de services communs, transversaux et lisibles.

Le stade nautique Françoise Clavery-Bouysson à Saint-Romain-en-Gal possède un nouveau bassin inox, il est doté de 6 couloirs de nage, de grandes baies vitrées mobiles donnant sur les bassins extérieurs, d'un espace d'accueil clair et spacieux et un espace bien-être. Les bords de bassins disposeront de dalles chauffantes pour éviter l'accumulation d'eau, une moquette solaire pour préchauffer les bassins, et des **panneaux photovoltaïques** pour chauffer l'eau.

Enfin, **la piste de BMX à Pont-Évêque** s'est vu installer un éclairage LED et **4 terrains de beach-volley à Saint-Romain-en-Gal** ont vu le jour

6.5 SITES ET EVENEMENTS TOURISTIQUES

Au-delà de la contribution à l'attractivité économique de notre territoire, les sites aménagés et évènements touristiques bénéficient aux habitants de l'Agglomération.

L'Agglomération s'appuie principalement sur deux structures majeures pour œuvrer dans ce domaine.

A. L'Office de Tourisme

L'Office du Tourisme oriente ces actions sur le schéma touristique de l'Agglomération qui comporte 5 axes :

- La production d'évènements (Jazz à Vienne),
- L'investissements dans les sites et équipements touristiques,
- La qualification des espaces publics (locomotive touristique, paysage en ville…),
- L'accueil et l'information (en 2022, l'Office du Tourisme mais en œuvre le schéma d'accueil territorial avec 107 actions « Hors les murs » durant les week-ends et en semaine durant la saison estivale)
- La communication/marketing (« Vienne Condrieu Epicurieux de tout » comme marque, publications sur les réseaux sociaux avec 3 millions de vues en plus en 2022).

La relation client continue de s'améliorer grâce à des applications et dispositifs digitaux mis en place depuis 2020 et qui ont continué à être développés en 2022 (application Outdooractive, Partir-ici, parcours de géocaching « Les Gnoodus »).

Désormais, l'Office du Tourisme propose tous les produits dérivés de Jazz à Vienne **fabriqués en France.** Les éditions de magazines, cartes postales et touristiques ont été revue à la baisse selon la stratégie Print.

L'Office lance la promotion des vins de Vitis Vienna via :

- Un partenariat avec Jazz à Vienne,
- Une journée dégustation pour les professionnels à Lyon
- Une soirée avec les vignerons à Chasse-sur-Rhône.
- Un week-end de découverte oenotouristique sur le territoire
- Label estival de fin juin à mi-octobre

B. L'équipe du Jazz à Vienne

En 2022, le festival porte ses valeurs : écologie, diversité, ouverture d'esprit. La 41ème édition Jazz à Vienne a eu lieu au cœur des monuments historique de Vienne avec des artistes d'ici et d'ailleurs. 3 lieux à retenir :

- Le théâtre antique, scène iconique,
- La scène de Cybèle avec une programmation 100 % gratuite,
- Le club pour danser tard dans la nuit.

Les projets inédits de 2022 :

- Les expositions (à l'Eglise Saint-André-le-Haut sur l'histoire du festival, « Drumsville » sur l'histoire de la batterie, et une sur les femmes dans l'histoire du Jazz)

- Le Marathon jazz (journée marathon gratuite)
- Jazz sur la ville (15 lieux différents, 26 concerts)
- Radio Jazz à Vienne
- Création du chèque cadeau Jazz à Vienne

La réorganisation des files d'attentes a permis la réduction du tems d'attente des festivaliers notamment grâce au paiement Cashless (plus d'argent liquide). L'accueil des personnes en situation de handicap (PSH) a été amélioré grâce à des outils de communication (vidéo langue des signes, gilets vibrants, émetteurs), les plateformes et gradins ont vu leur installation PSH se développer, des cal-dos sont également mis à disposition l'accueil et l'accès des PMR dans les gradins est désormais sécurisée.

6.6 MOBILISATION CITOYENNE

La mobilisation citoyenne s'appuie notamment sur le Conseil de Développement.

En effet, Vienne Condrieu Agglomération a confié trois missions au CdD :

- Accompagner les démarches de concertation permettant d'associer les habitants aux projets du territoire ;
- Contribuer à l'évaluation de la politique publique en apportant un regard citoyen sur les critères identifiés par l'Agglomération ;
- Être force de proposition auprès des élus. Le Conseil de Développement compte 31 membres en décembre 2022.

A. Son fonctionnement

Le Conseil de Développement s'appuie sur :

- Le protocole de coopération qui régit les liens entre Vienne Condrieu Agglomération et le CdD. Ce document pose précisément le cadre de fonctionnement du CdD et les modalités de coopération pour la période 2020-2026 ;
- Un règlement intérieur écrit et voté en assemblée plénière par les membres du Conseil de Développement. Il définit les règles de composition, de fonctionnement et de contribution, dans le respect du protocole de coopération avec l'Agglomération ;
- Une charte de bon fonctionnement, élaborée en 2022, qui fixe les règles éthiques et les bonnes pratiques pour bien travailler ensemble.

Composé de citoyens bénévoles, le CdD s'organise à ce jour autour d'une assemblée plénière, d'une équipe de pilotage et de coordination et de groupes de travail. L'assemblée plénière est l'instance décisionnaire. Elle se réunit au moins trois fois par an.

B. Activités 2022

Le CdD a :

- Participé à la concertation 3P lancée sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération sur les thématiques du climat, de la mobilité et du logement ;
- Participé aux événements organisés en direction des habitants : Vélo village et salon « Ensemble, animons notre santé » ;
- Apporté un regard citoyen sur les travaux conduits par les services de l'Agglomération, notamment dans le cadre de l'élaboration du futur programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) et du schéma touristique ;
- Rédigé et finalisé les documents structurants relatifs à son organisation : guide d'accueil et guide du référent des groupes de travail

Le groupe de travail a poursuivi sa mission d'accompagnement de l'Agglomération dans le cadre de la concertation autour de la démarche 3P : Plan Climat Air Énergie Territorial, Plan de Mobilité, Programme Local de l'Habitat. Le groupe de travail a animé six rencontres avec les habitants du territoire.

Les membres du CdD sont régulièrement invités à participer aux travaux de l'Agglomération lors de commissions, groupes de travail ou événements sur le territoire, exemples : présentation de la stratégie agricole, participation aux réunions organisées par l'Agglomération, notamment dans le cadre de la révision du futur schéma directeur vélo, participation au salon « Ensemble, animons notre santé » en novembre 2022, avec la présence du Conseil de Développement sur deux stands : qualité de l'air et vélo.

6.7 LES AGENTS DE L'AGGLOMERATION

L'Agglomération via sa Direction des ressources humaines intervient auprès de l'ensemble des volets habituels : gestion des carrières professionnelles des agents publics, du temps de travail, des recrutements, des retraites, des rémunérations et du suivi de la masse salariale, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, participation à la communication interne, aux instances paritaires.

En ce qui concerne l'épanouissement et le bien-être au travail des agents on peut noter les éléments suivants :

- Temps de travail : mise en place du télétravail dès 2021 pour les postes qui le permettent
- Intervention d'un Kiné / Ergonome dès 2021 pour évaluer l'aménagement des postes de travail et préconiser des conseils de prévention en matière de gestes et postures
- Animation d'un groupe de travail Hygiène et sécurité 3 fois par an qui examine l'avancée des différents plans d'actions des services en matière d'Hygiène et Sécurité en continuité des DUER (Document d'Evaluation des Risques). Ce groupe alimente et prépare les échanges avec les membres des instances paritaires.

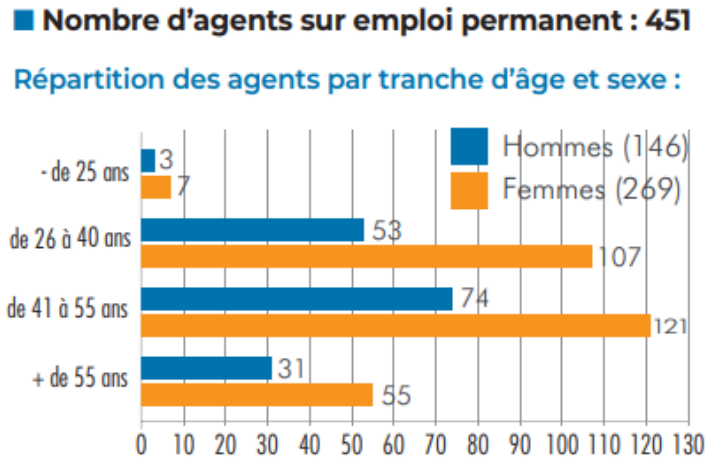

7. LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE : DEVELOPPEMENT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

7.1 PRODUCTION AGRICOLE LOCALE ET CIRCUITS COURTS

Toujours selon la stratégie agricole, l'Agglomération poursuit ses grands axes :

7.1.1 Favoriser les circuits courts qui valorisent les productions locales

Accompagner les communes dans leurs projets de restauration collective

• Enquête Restauration Hors Domicile : État des lieux sur les pratiques du territoire. Les résultats démontrent que la majorité des collectivités passent en direct plutôt que d'utiliser les plateformes. Les principaux freins qui ressortent pour les collectivités sont le coût, les difficultés logistiques et l'offre peu adaptée aux besoins de la restauration collective.

Étude foncière plaine maraîchère de Condrieu
• Étude foncière dans la plaine maraîchère de Condrieu réalisée par la SAFER du Rhône
• Consolidation des exploitations en place (2 ventes et 1 bail fermier)

Accompagner les exploitations du secteur des Zones Défavorisées Simples modifié
• Nouveau zonage : les communes concernées ont été classées partiellement ou intégralement en zone de Montagne.
• Réflexion pour la mise en place d'un plan d'action pour accompagner au mieux les exploitants impactés : rencontre avec l'association.
• Présentation du dossier et des conséquences lors de la conférence agricole 2022

7.1.2 Promouvoir l'agriculture du territoire et communiquer sur ses atouts

Mise en place d'un groupe de travail composé d'élus et d'agriculteurs pour la création d'un évènement Agglomération

• Création d'un événement propre à l'Agglomération, le Printemps des fermes (16 fermes participantes)

Diffuser des portraits d'exploitants dans l'AggloMag, la Lettre éco, la newsletter de la chambre d'agriculture

• 4 portraits d'agriculteurs en 2022 Visites d'exploitation
• 1 visite en 2022 (en plus des 9 fermes visitées lors du printemps des fermes) : Le moulin de Julien à Serpaize

Agriculteurs par type de filière
hors éleveurs équins et apiculteurs

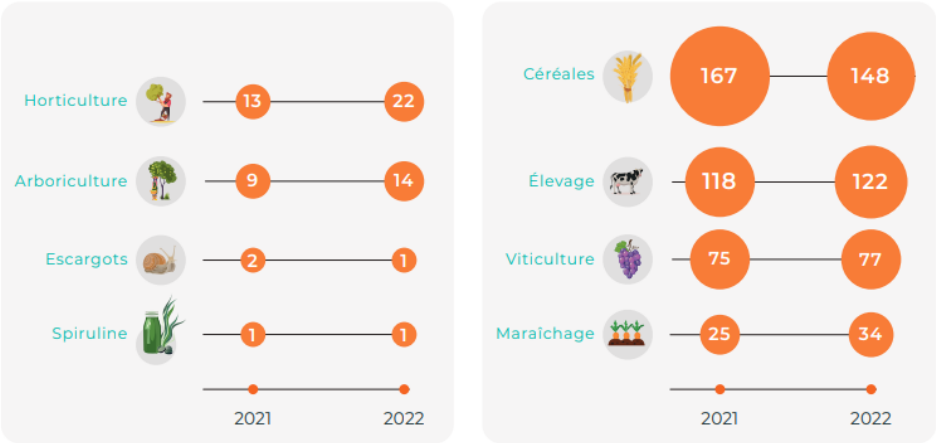

7.2 ACHAT PUBLIQUE RESPONSABLE

7.2.1 Contexte

La commande publique constitue un levier majeur pour soutenir les politiques en faveur du développement durable. Elle permet à la collectivité d'être exemplaire et d'accompagner les acteurs économiques dans l'adoption de démarches plus responsables. **C'est pourquoi la loi Climat et Résilience prévoit la prise en compte obligatoire des objectifs de développement durable dans les marchés**.

La mise en place d'une démarche d'achats responsables a été intégrée dans plusieurs feuilles de route de Vienne Condrieu Agglomération :

- Dans le PCAET : Objectif stratégique « Exemplarité de la collectivité publique » avec l'action « Garantir un processus d'achat responsable ».
- Dans le Plan Economie Circulaire : Action « Garantir un processus d'achat responsable ».
- Dans le futur Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), un volet sur l'exemplarité de la collectivité en matière de réduction des déchets est prévu, notamment à travers les achats.

7.2.2 Démarche à l'Agglomération : état d'avancement

Trois sessions de formation ont été organisées les 27, 29 septembre et 6 octobre 2022 (Animation Céline BONNET, direction environnement en coordination avec Vanessa CHABERT, commande publique), avec une bonne participation : **41 agents de l'Agglomération** et l'ensemble des services concernés par la passation de marchés représentés.

Cette formation avait pour objectif d'introduire les enjeux d'une démarche d'achats responsables, de présenter le cadre réglementaire et surtout de **proposer des éléments de compréhension et des outils concrets pour intégrer des clauses et critères environnementaux dans les marchés**.

Elle offrait également l'opportunité de recueillir les difficultés rencontrées actuellement par les services, les idées d'amélioration du processus d'achat et les **attentes d'accompagnement** sur le sujet.

7.3 NUMERIQUE RESPONSABLE

La direction des Systèmes d'Information, des Télécommunications et de l'aménagement numérique veille à mettre en place des outils numériques de communication permettant aux utilisateurs de l'Agglomération, de ses partenaires, de l'Office de Tourisme et de Jazz à Vienne d'accéder à l'information simplement et avec la plus grande efficacité.

Taille du parc informatique des communes géré par l'Agglo

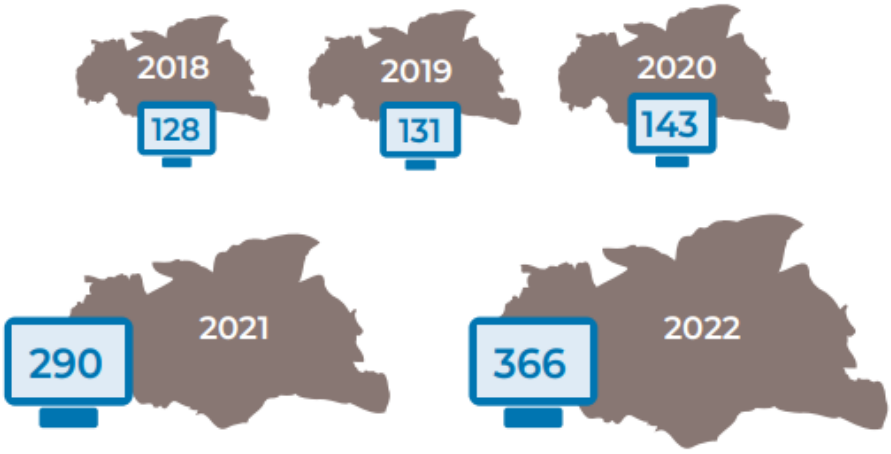

Dans le cadre d'une convention de mutualisation, la direction des Systèmes d'Informations et Télécommunication intervient auprès de 13 communes. Dans ce cadre 3 mairies ont vu leur téléphonie changée pour un système sur IP, une

infrastructure complète de virtualisation et un nouveau système d'interconnexion VPN sur une autre ont été mis en place. Liaison des sites externes de l'Agglomération sur l'IPBX central => diminution de 50% du nombre d'abonnements.

Le bilan annuel de la stratégie numérique responsable » mentionnée au I de l'article 35 de la loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France **est présenté en annexe au présent rapport.**

7.4 PREVENTION ET VALORISATION DES DECHETS

7.4.1 Prévention, réduction des déchets

A. Lancement du nouveau « PLPDMA » et concertation des habitants

L'Agglomération a lancé son nouveau **P**rogramme **L**ocal de **P**révention des **D**échets **M**énagers et **A**ssimilés (PLPDMA) qui détaillera les **objectifs de réduction des déchets** et les **actions mises en place pour les atteindre durant les 6 prochaines années**. La commission consultative d'élaboration du plan, composée d'élus et de structures locales et institutionnelles (associations, chambres consulaires, citoyens membres du Conseil de Développement, ...) a été constituée, afin de définir les actions à mener durant les 6 prochaines années. De plus, dès Juin 2022, une concertation grand public a été mené pour permettre à chacun d'être acteur

En complément et pour la 1ère fois une enquête téléphonique *sur le service de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés* par un cabinet spécialisé a été menée auprès de 990 usagers. (Les résultats de cette concertation ainsi que de l'enquête sont en ligne sur la plateforme https://viennecondrieuconcertation.ditesnoustout.fr/ « Déchets et économie circulaire ».)

B. Animations scolaires et périscolaires

Les animations scolaires et périscolaires sur l'année scolaire 2021-2022 ont eu beaucoup de succès. 1 577 élèves de primaires ont pu en bénéficier. 45% des demandes concernent le module de base « tri des déchets » et 25% « comment réduire nos déchets et/ou le gaspillage alimentaire ». Le programme a été revisité avec un accent mis sur le compostage et la proposition de mise à disposition de kits d'animations pour les activités périscolaires.

C. Tri des déchets alimentaires

Afin de répondre au 31 décembre 2023 à l'enjeu réglementaire du tri de tous les déchets alimentaires, le conseil communautaire a adopté fin 2022 une stratégie reposant sur plusieurs actions. Le compostage va être intensifié et encouragé sur tout le territoire, en facilitant l'accès à des composteurs individuels ou partagés, et la mise en place d'une collecte séparée en apport volontaire dans les zones d'habitat dense ou les grands logements collectifs.
Le maître composteur de l'Agglomération a ainsi pu accompagner la mise en place de 18 nouveaux sites de compostage partagés. L'idée ? Ancrer le compostage dans les habitudes en luttant contre les idées reçues, en proposant des formations aux usagers (à Estrablin, Vienne et Ampuis) ou via l'organisation du compost Tour.

Les élus et agents de l'Agglomération ont également été sensibilisés avec un « café compost » et la visite du site de compostage du restaurant scolaire du collège Bassenon de Condrieu.

D. Étude sur la tarification incitative

Une étude confiée au cabinet AJBD/CITEXIA et financée par l'ADEME a été engagée pour définir si la mise en place d'une tarification incitative était opportune pour réduire les déchets du territoire et maîtriser les coûts de gestion des déchets. Bilan : la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) incitative parait plus adaptée à notre territoire qu'une redevance incitative. Mais les gains obtenus paraissant faibles par rapport aux investissements financiers et humains nécessaires, le comité de pilotage et le bureau préfèrent prioriser certaines actions préalables : prévention sur la réduction des déchets, mise en place de sites d'accueil des déchets professionnels, promotion du réemploi, étude d'opportunité du contrôle d'accès en déchèterie et baisse des fréquences de collecte.

E. La promotion de l'eau du robinet

Action emblématique, la campagne de promotion s'est déroulée toute l'année 2022 avec un temps fort durant le Jazz à Vienne : mise en place de fontaines à eau, appel aux habitants pour le choix d'un nom (AquaVienna). Près de 26 000 bouteilles de 50cl évitées et de nombreuses personnes sensibilisées. La tenue d'un stand de sensibilisation au jardin de Cybele pendant le Jazz à Vienne ou la participation à la journée nationale des assistantes maternelles ou au salon « ensemble, animons notre santé) en Novembre a permis de répondre aux questions et d'élargir aux autres gestes permettant de réduire nos déchets.

A noter que cette action est soutenue par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) suite à notre réponse à Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Santé Environnement.

7.4.2 Collecte des déchets

La collecte est assurée en porte à porte ou en points d'apports volontaires avec du personnel de l'Agglomération (régie) ou des prestataires. La collecte des ordures ménagères de Saint-Cyr-sur-le-Rhône a été reprise par la régie début 2021. D'autres changements : la reprise en régie de la collecte de Saint-Romain-en-Gal début 2023 et le changement de jour de collecte sur Meyssiez.

• Courant 2022, des difficultés humaines et matérielles ont impacté les collectes d'apports volontaires réalisées par SERNED. L'activité a donc été transférée fin 2022 à la société GUERIN /MINERIS (travaillant déjà pour l'Agglomération pour la collecte du verre).

• En partenariat avec les communes, la résorption des points présentant un danger pour les usagers ou les équipes de collecte a été poursuivie. Sur les sites critiques à Vienne, la Ville a verbalisé les stationnements gênants et mis en place de nouveaux panneaux d'interdiction.

• À Vienne, des conteneurs enterrés (ordures ménagères, emballages, papiers et verre) ont été installés sur 5 sites (place de la Fûterie, rue Pipet, place Pichat, place Saint Maurice et place Saint-Pierre).

7.4.3 Le Tri

A. Tri des emballages, papiers, verre, textiles

L'application des nouvelles consignes de tri des emballages et papiers, lancée en 2021, a été poursuivie : nouveaux autocollants, affiches locaux poubelles pour les gestionnaires et syndics, rappel des consignes. ajustements des volumes de bacs, adaptations des points d'apports volontaires (PAV) avec rajout d'un silo, augmentation de la fréquence de collecte ou encore création de 10 nouveaux sites de PAV.

Deux bilans, avec l'ensemble des partenaires, ont été réalisés en 2022 ainsi que des visites du centre de tri pour les élus et partenaires (Conseil de Développement, bailleurs…).

Une ambassadrice de tri est intervenue ponctuellement, en porte à porte, pour sensibiliser (secteurs La Fûterie, Charavel et Hauts d'Estressin à Vienne ; le Domaine d'Élise à Pont-Évêque ; Les Châtaigniers à Estrablin ; plusieurs résidences et copropriétés à Saint-Romain-en-Gal et Sainte-Colombe ; le quartier de la Celle, du Rozay et du Petit Port à Condrieu).

B. Le tri en déchèteries

Horaires adaptés : En raison d'épisodes de canicule (en juin, juillet et août 2022), 14 journées d'ouverture en continu (7 h - 14 h).

Collecte spécifique des pneumatiques : pour les particuliers, deux fois dans l'année.

Déchèterie mobile :
Proposée un samedi par mois pour les particuliers des communes les plus éloignées d'une déchèterie fixe (Échalas, Les Haies, Loire-sur-Rhône, Longes, Saint-Romain-en-Gier et Trèves).

Renfort des exigences auprès des usagers et des gardiens avec :

> une vigilance quant au maintien de la propreté des sites et la mise à disposition de nouveaux équipements aux gardiens (balayeuse manuelle)

> le lancement d'une consultation pour la mise en place d'une vidéosurveillance suite à la multiplication des agressions verbales et physiques envers les agents lors de l'application du règlement.

> une baisse des dépôts non conformes : 18 non conformités relevées à l'issue des dépôts, avec des difficultés sur la filière de traitement et des surcoûts sur les bennes bois, gravats mais surtout pour les déchets dangereux (principalement des produits non identifiés).

Travaux d'amélioration et d'entretien sur les déchèteries :
Réfection du quai à gravats (Villette-deVienne), mise en place de bavettes de protection (Vienne), mise en place d'un dispositif de fermeture des quais lors de l'usage du système de compaction dit « Packmat », et consultations pour divers travaux en 2023 (nouveaux systèmes de vidage pour les quais de gravats à Vienne et Pont-Evêque, nouveaux locaux gardiens à la déchèterie de Vienne).

Réemploi :
Renouvellement de la convention avec Emmaüs pour la tenue de permanences à Vienne et Pont-Évêque afin de favoriser le réemploi.

Nouveau marché pour le traitement des déchets issus des déchèteries en 4 lots (encombrants, gravats, bois, déchets dangereux) engagé avec démarrage en février 2023.

7.4.4 Transfert, traitement et valorisation des déchets

Transfert et traitement par incinération des ordures ménagères (OM) résiduelles (bac gris) :
L'Agglomération dispose d'un quai de transfert des OM permettant de vider les ordures ménagères dans des semi-remorques de plus grand volume, limitant l'impact du transport. Ces OM sont transférées à l'usine d'incinération de Tredi à Salaise-sur-Sanne. Ain de limiter le détournement en enfouissement pendant les arrêts techniques de ce site, un essai de transfert sur l'usine Lyon Sud a été mené avec succès pendant l'été dans le cadre d'un partenariat avec la Métropole de Lyon.

Gestion post-exploitation de l'ancien centre de stockage de Saint-Alban-les-Vignes à Vienne pour le contrôle des effluents (lixiviat, gaz, etc.), la tenue des massifs et des ouvrages. En 2022, des travaux ont été réalisés sur la galerie (mise en place d'une rustine sur canalisation d'eaux propres, décolmatage du bassin lixiviats situé à la base du puit) et confiés à l'entreprise HydroKarst spécialisée dans les interventions en milieu confiné.

Valorisation sous forme de compost des végétaux apportés par les particuliers sur le site de la compostière Agro-Compost à Eyzin-Pinet. Les végétaux issus des déchèteries d'Ampuis, Vienne, Villette-de-Vienne et Pont-Évêque sont également compostés sur ce site. Quant à ceux de Chasse-sur-Rhône, ils sont compostés à Ternay par l'entreprise Racine dans le cadre du nouveau marché effectif au 1er octobre. Celui-ci tenait compte de l'enjeu de proximité et de réduction des transports.

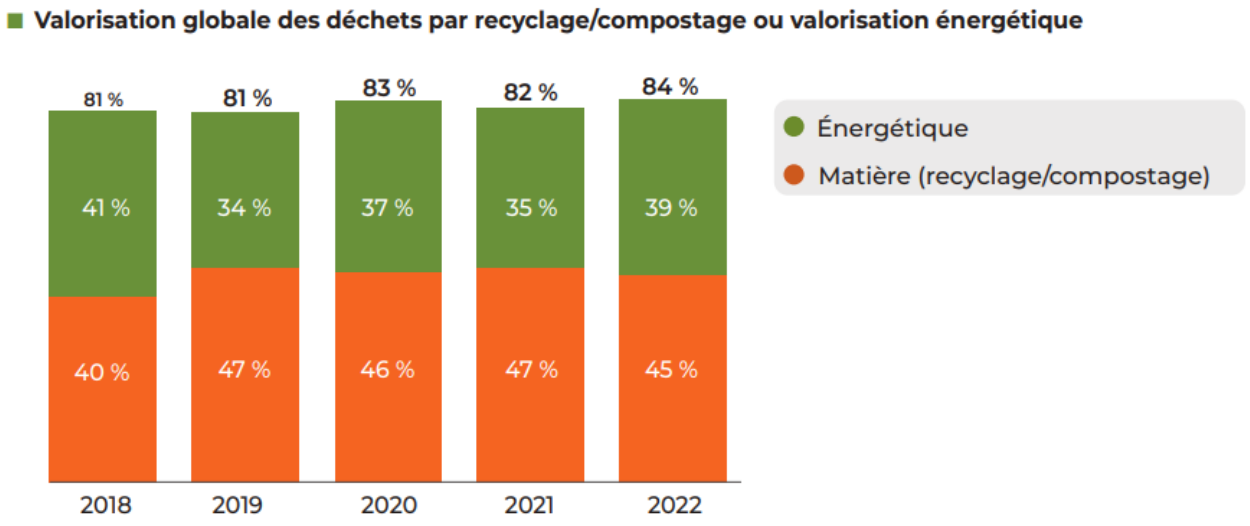

7.5 AUTRES ACTIONS D'ECONOMIE CIRCULAIRE

Par ailleurs, l'Agglomération en dehors des actions de prévention/réduction des déchets ménagers et assimilés a établi une feuille de route économie circulaire.
Les actions déjà engagés à ce titre :

A. Réflexion/ préparation en vue de la mise à disposition d'un broyeur intercommunal pour mutualisation avec les communes

Un état des lieux a été mené en lien Direction Environnement / Service Agriculture et Chambre d'Agriculture à la fois auprès des communes et des agriculteurs afin d'identifier les besoins. Plusieurs échanges ont eu lieu avec la CC des Monts du Lyonnais qui a expérimenté cette thématique.

De plus une démonstration de broyage de végétaux a été conduite le 12 Mai 2022 avec invitation des agriculteurs et communes.

B. Ressourcerie

Fin 2022, une consultation a été menée pour retenir un cabinet d'AMO afin de nous accompagner pour faire émerger une ressourcerie sur notre territoire.

8. SYNTHESE ET CONCLUSION

Présentation des dépenses 2022 au regard des 5 cibles du développement durable.

Dépenses de fonctionnement Agglomération tous budgets confondus- répartition par cible du développement durable

	Dépenses en M€ CA 2022	Répartition en %	
Changement climatique	11 535 057 €	19%	Transport/mobilité, transition énergétique
Préservation biodiversité, milieux et ressources	13 792 800 €	22%	Soutien biodiversité, lutte contre l'ambroisie, cycle de l'eau
Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et génération	11 127 386 €	18%	Emploi, formation, insertion, aménagement, politique de l'habitat, cohésion sociale et politique de la ville, jeunesse, petite enfance, téléalarme..
Contribuer à l'épanouissement des habitants et des agents	4 917 527 €	8%	Equipements sportifs, Tourisme, Jazz à Vienne, Base de Loisirs de Condrieu
Transition vers une économie circulaire	10 744 398 €	17%	Gestion des déchets
Autres	9 722 357 €	16%	Autres
Sous total dépenses d'activité	**61 839 524 €**	100%	
Divers hors activités	18 029 122 €	/	Reversement aux communes, dotation de solidarité communautaire, contribution FPIC, frais financiers…
TOTAL	**79 868 646 €**		

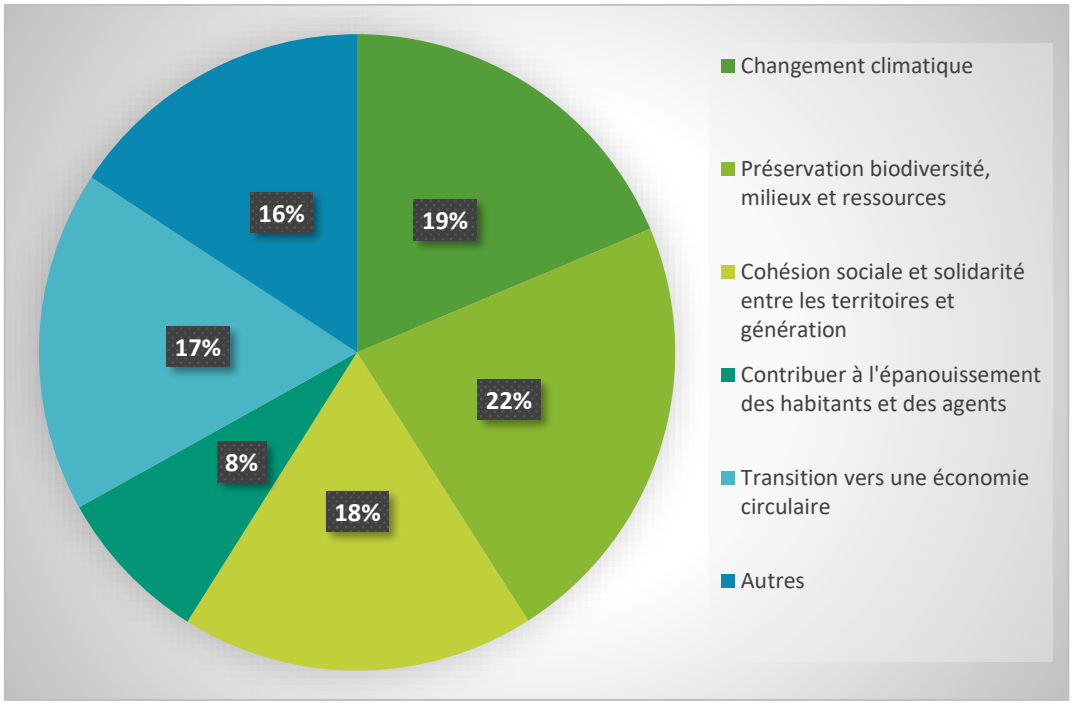

Dépenses d'investissement Agglomération tous budgets confondus- répartition par cible du développement durable

	Dépenses en M€	en %	Comprend investissements pour
Changement climatique	1,2M€	4%	Mobilité/ transports, transition énergétique, optimisation énergie STEP Vienne Sud
Préservation biodiversité, milieux et ressources	8,9 M€	30%	Cycle de l'Eau
Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et génération	0,9M€	3%	Numérique dans les transports, travaux d'accessibilité, travaux Eaje..
Contribuer à l'épanouissement des habitants et des agents	11,7M€	39%	Bassin stade nautique et autres travaux équipements sports, base loisirs Condrieu, belvédère Tupin/Semons
Transition vers une économie circulaire	0,8M€	3%	Prévention/gestion des déchets
Autres	6,6M€	22%	Autres investissements
	30,2M€	100%	

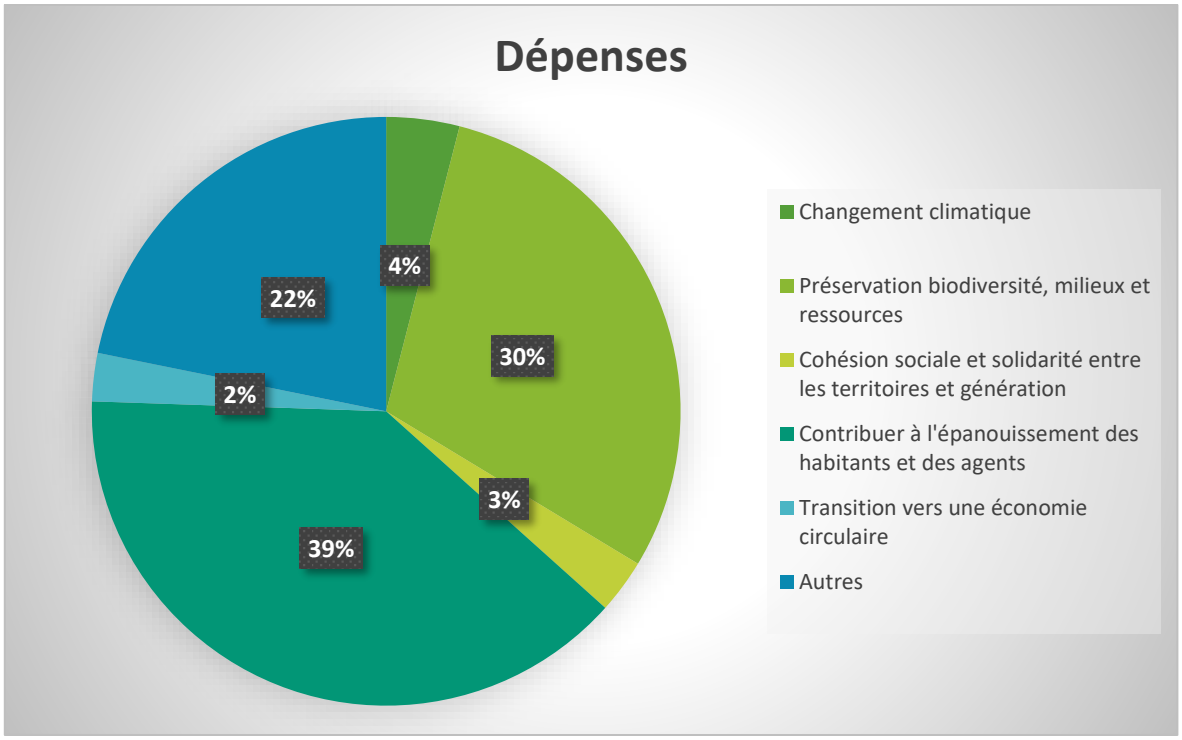

Conclusion.

Suite à la naissance de Vienne Condrieu Agglomération en 2018, les élus ont défini un projet de territoire. Ce projet d'Agglomération fixait quelques grandes ambitions de la collectivité comme :

- Favoriser un développement territorial durable porteur de cohésion
- Une mobilité plus durable qui renforce l'accessibilité pour tous
- Un accès aux services de proximité et au numérique pour tous
- Préserver la qualité de vie, les ressources et la cohésion du territoire
- Devenir un territoire à énergie positive et durable….

Depuis, ces ambitions ont été intégrées et déclinées dans plusieurs programmes et schémas thématiques. Un effort a été mené pour mettre en cohérence ces schémas avec l'élaboration conjointe du PDM, PLH, PCAET par exemple.

La mise en œuvre de ces plans d'actions est en cours.

La présentation du rapport développement durable est l'occasion d'échanger sur le chemin parcouru et le chemin « désiré » pour répondre aux enjeux du développement durable du territoire.

On retiendra notamment pour l'année 2022 :

- **des projets stratégiques et de planification** avec en premier lieu l**e Plan Climat Air Énergie Territorial** adopté en Juin 2023. L'articulation et la cohérence avec les autres documents programmatiques comme le **PLH et le PDM, le Plan Local de Santé** constituent le socle de l'action territoriale en faveur d'un développement durable.
- **des actions concrètes et opérationnelles** telles que le plan de sobriété énergétique, l'équipement photovoltaïque du stade nautique à St Romain en gal, l'accompagnement de plusieurs réseaux de chaleur communaux, un nouveau réseau de 9 lignes urbaines et interurbaines, un transport à la demande, un service de covoiturage Klaxit, le déploiement d'une offre de vélos en libre-service (Fredo), la mise en place d'une prime air bois, la poursuite de la mise en accessibilité (9 nouveaux quais bus, un référent santé et accueil inclusif recruté pour l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures petites enfance), des permanences dans les centres sociaux pour accompagner les personnes ayant un projet de création d'entreprise, le printemps des fermes pour promouvoir l'agriculture du territoire, la sensibilisation à la réduction des déchets….
- **une imprégnation de plus en plus forte avec une mobilisation interne régulière des agents des services** : challenge mobilité, animation « fresque du climat », café « compost », café « filière réemploi et valorisation textiles », une formation achat responsable… **mais également des habitants** (Conseil de Développement, plateforme de concertation)